SOMMAIRE

Le mot du Maire	Page 2
Les décisions du Conseil Municipal	Page 4
Les travaux en 2016	Page 16
Les finances de la commune	Page 18
Suite des travaux	Page 20
Informations diverses	Page 21
Les élections	Page 23
2016 en images	Page 24
Les sapeurs pompiers	Page 26
La vie scolaire	Page 28
Le mot des enseignantes	Page 30
L'association des parents d'élèves	Page 31
La vie scolaire en images	Page 32
Le SIVOS de la Chauvinière	Page 33
Le club du 3ème âge	Page 34
La société de chasse	Page 36
La pêche du Grand Marchais	Page 38
Cela s'est passé en 2016	Page 39
Le comité St Martin	Page 40
La Band'Azimut	Page 42
La lyre amicale de Selommes	page 44
Le Syndicat d'eau	Page 46
La gendarmerie	Page 49
Le Pays Vendômois	Page 50
Le SIERAVL	Page 51
Le SIDELC	Page 52
ADOC 41	Page 53
La MSA	Page 54
Présence Verte	Page 55
L'ADIL 41	Page 56
SOLIHA	Page 57
La mission locale du Vendômois	Page 58
VAE	Page 59
ValDem	Page 60
Nos artisans Villemardinois	Page 61
Nos joies, nos peines	Page 62
Le calendrier des manifestations	Page 63

Le mot du Maire

En cette année 2016, la France a de nouveau subi des actes terroristes dont le plus grave s'est déroulé à Nice le 14 juillet, faisant 86 morts et plus de 200 blessés. Nous pouvons avoir une pensée pour toutes les victimes de ces attentats ; pour l'année prochaine, je formule le souhait de ne pas commencer ce bulletin avec un si triste constat.
Autre fait marquant en 2016 : la climatologie ; les pluies diluviennes de ce printemps ont entraîné des inondations par endroit dramatiques. Sur la commune, la solidarité aidant, les habitants touchés par ces intempéries ont pu rapidement être secourus. De leur côté, les agriculteurs ont également été impactés par ces conditions météorologiques exceptionnelles, la moisson 2016 aura été la plus mauvaise de ces dernières décennies.
Restons positifs, les compétitions sportives qui se sont déroulées cette année avec le championnat d'Europe de football organisé en France, le tour de France cycliste, les jeux olympiques, etc... auront permis de fédérer les peuples et de moins penser aux soucis quotidiens.

A Villemardy, on peut dire que la vie a été calme et paisible, le conseil municipal s'efforçant d'améliorer la qualité de vie de ses habitants tout en continuant les investissements.
En premier lieu un débernage a été effectué sur plus de 4 km pour 2.473 € HT. Il a également été décidé de nettoyer les canalisations d'eaux pluviales, certaines étant à moitié pleines de terre, pour la somme de 1.840 € HT. Le chantier le plus important a été l'élargissement de la route qui va de Villemardy à celle de Budan pour un coût de 49.968 € HT. Cette voie atteint maintenant une largeur de 4,60 m permettant ainsi à 2 voitures de se croiser sans rouler sur le bas côté ! Un enduit bi-couche a été mis en place rue Bouton Meloteau pour 5.802 € HT. Le parking de la salle polyvalente avait besoin d'une réfection. Nous en avons profité pour installer un drain. La surface a été raclée et une couche de calcaire a été épandue ; le tout pour un coût global de 3.450 €HT.
Le conseil départemental a décidé de nous octroyer une subvention de 17.000 € pour tous ces investissements et nous l'en remercions.
Suite aux travaux du conseil départemental, et grâce au plan d'aménagement numérique, nous bénéficions sur notre territoire, depuis début novembre, du haut débit voire du très haut débit pour les 83 habitations situées à moins d'un kilomètre de l'armoire où est installé le sous répartiteur.

Autre dossier important en cette année 2016 : la fusion des 4 communautés de communes : Pays de Vendôme, Vendômois Rural, Beauce et Gâtine ainsi que Vallées Loir et Braye. Après que les conseils municipaux se fussent majoritairement exprimés pour cette fusion, il a fallu revoter afin de connaître le choix des élus pour définir la catégorie juridique de cette intercommunalité : communauté de communes ou

communauté d'agglomération. Une chose est sûre, c'est qu'elle se nommera « Territoires Vendômois ».
Les derniers chiffres qui concernent les dotations que l'état verserait à la nouvelle entité sont sans ambiguïté : la communauté d'agglomération percevrait 1 million d'euros de plus que la communauté de communes. La majorité des communes a donc voté pour la communauté d'agglomération. Monsieur le préfet du Loir et Cher a pris un arrêté le 19 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois à compter du 1er janvier 2017. Elle compte 66 communes pour 55.148 habitants. La séance de l'installation du conseil s'est déroulée le 9 janvier 2017. Les 101 conseillers communautaires ont voté et c'est Pascal Brindeau qui a été élu président.

Les finances de la commune de Villemardy sont saines ce qui permet de ne pas augmenter les impôts locaux et de continuer à investir.
C'est ainsi que pour 2017 le conseil municipal a décidé de mettre en place un enrobé sur la route qui va de Villemardy à l'intersection de Budan, le devis s'élève à 47.561 € HT. Autres travaux en perspective : la réfection des murs de la mairie et de l'école pour la somme de 11.700 € HT. Une réflexion est également menée pour réhabiliter la partie caillouteuse de la cour de l'école et la transformer en un endroit plus ludique.

Comme maintenant dans chaque bulletin, je vous propose de consulter, ci-après, les comptes rendus détaillés des réunions du conseil municipal avec toutes les décisions qui ont été prises pour cette année 2016.

Merci aux associations qui animent si bien notre village, merci à leurs responsables qui ont bien voulu faire un compte rendu détaillé de leurs activités.

Comme chaque année, de nouvelles familles viennent s'installer dans notre commune, nous leur souhaitons la bienvenue.

Merci à Gérard David, Pascal Noyau, Daniel Savigny, mes adjoints, et à tous les conseillers municipaux pour leur présence assidue lors des réunions et leur esprit constructif.

Merci à notre secrétaire Carole Hallouin qui s'est, entre autres, beaucoup investie dans ce bulletin ; ainsi qu'à Claire Savigny et Jean-François Coutout.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce 19ème bulletin municipal et vous adresse, pour 2017, mes meilleurs vœux de bonheur et réussite.

Gilles LEGUEREAU

Réunion du 03 Février 2016 à 18h30

- Devis balayage des caniveaux 2016
  La société Sanitra Fournier propose de facturer chaque passage 301 € HT (soit 7€ de plus que l'an dernier). Le conseil municipal donne son accord pour 3 passages dans l'année.
- Nettoyage des canalisations d'eau pluviale
  La société SARC propose d'intervenir sur la commune (environ 1800 m de canalisation) avec son matériel d'hydrocurage pour un tarif de 2383 € HT soit 2621 € TTC. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
- Travaux de voirie 2016
  Après une étude approfondie des devis concernant l'élargissement de la voie qui va de Villemardy à l'intersection de Budan, le conseil municipal souhaite obtenir plus d'explications avec les entreprises. Une réunion sur le terrain devrait avoir lieu courant semaine prochaine.
- Le droit de préemption urbain ne nous concerne pas pour l'instant. La compétence PLUI étant maintenant du domaine de la CCBG, il nous sera transféré lorsque ce dossier sera définitivement acté.
- Notre secrétaire, Carole Hallouin, est maintenant officiellement promue au grade de rédacteur. Nous pouvons la féliciter pour cette promotion.
- La décision concernant la DSR 2016 est maintenant connue : nous allons bénéficier d'une subvention d'un montant de 17.000 € pour nos travaux d'investissement 2016.
- Le conseil départemental a décidé d'augmenter les prix des visites des contrôles de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif soit :
  - contrôle de conception : 92 € HT
  - contrôle de réalisation : 92 € HT
- Le conseil municipal décide d'organiser un nettoyage de printemps le 13 mars prochain. Rendez vous à 9h place de la mairie. Des « invitations » seront déposées dans les boîtes aux lettres.
- Une réunion « internet » a eu lieu le lundi 1er février pour alimenter notre site, sous la responsabilité de Fabrice Saint-Oyant. Rendez vous sur « villemardy.fr ».
- Le coût de l'impression des bulletins municipaux 2015 s'élève à 995 € HT.
- Vendredi 5 février à 18h : remise du bulletin municipal 2015.
  - responsables de la distribution : Carmen David et Pascal Noyau
  - responsables de la mise en place des chaises et du vin d'honneur : Gérard David et Francis Gousseau.

Réunion du 11 Mars 2016 à 18h30

- Compte administratif 2015

  * section de fonctionnement :
  - dépenses : 151.149,48 €
  - recettes : 303.392,68 €

  * section d'investissement :
  - dépenses : 170.561,38 €
  - recettes : 97.649,19 €

=> Solde de clôture : - Fonctionnement : 152.243,20 €
- Investissement : - 72.912,19 €

Affectation des résultats pour 2016 : + 79.331,01 €

- Compte rendu du budget du syndicat scolaire

=> tableau de répartition des charges par commune :

	Habitants (population municipale)	BAT (€)	SIVOS (€)	TOTAL (€)
Villemardy	279	7.168	24.959	32.127
Périgny	200	5.138	17.892	23.030
Villeromain	241	6.191	21.560	27.751
Tourailles	131	3.365	11.719	15.084
	-----	--------	--------	---------
TOTAL	**851**	**21.862**	**76.130**	**97.992**

- Il est à noter que le diagnostic amiante a été effectué à Villeromain, Périgny et Villemardy par l'entreprise Roussineau de Blois. Le coût est de 250 € par site. Au final il n'y a pas de problèmes particuliers.
- Rentrée 2016 : prévision d'effectifs
  - Périgny : 19
  - Villeromain : 21
  - Villemardy (CE1-CE2) : 20
  - Villemardy (CM1-CM2) : 20

Pour l'année scolaire 2016-2017, les effectifs sont stables. Par contre pour la rentrée 2017, l'inspection académique nous alerte sur une éventuelle fermeture de classe.

- Un programme de débernage sur 3.300 m est prévu sur la commune pour cette année. Trois entreprises ont été sollicitées, c'est l'entreprise Minier qui a été retenue pour la somme forfaitaire de 1.870 € HT.
- Une réunion a eu lieu début février avec la société Colas. L'élargissement de la voie allant de Villemardy jusqu'à la route de Budan sera effectué sur la partie gauche de la route avec également une partie à droite d'une cinquantaine de mètres en face du bois. Le débernage ne sera pas effectué par cette société. Le coût de cette opération est donc de 46.968,58 € HT. La Colas, comme précédemment décidé, mettra en place un enduit bi-couche rue Bouton Meloteau pour la somme de 5.802,70 € HT.

- Curage des réseaux d'eau pluviale dans le bourg de Villemardy
  Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre. C'est la société Sanitra Fournier qui a été retenue pour un tarif forfaitaire de 1.840 € HT. Ces travaux seront effectués les 19, 20 et 21 avril 2016.
  Le conseil municipal a décidé de faire confiance à cette même société pour le balayage des caniveaux. Ces travaux sont programmés le lundi 02 mai, le mardi 30 septembre et le mardi 08 novembre. Chaque intervention est facturée 301 € HT.
- Pour le budget primitif 2016, le conseil municipal souhaite demander plusieurs devis : un mitigeur dans la laverie de la salle polyvalente, un casier à verres, un frigo pour la mairie, des bacs à fleurs à disposer sur la place de l'église et du calcaire sur le parking de la salle polyvalente.
  Des tapis intérieur et extérieur pour l'entrée de la cuisine de la salle polyvalente vont être achetés.
- Le budget primitif sera élaboré et voté le vendredi 18 mars 2016.

Réunion du 18 Mars 2016 à 18h30

- Le conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes pour 2016 soit :
  - taxe d'habitation : 12,00 %
  - taxe foncière (bâti) : 20,74 %
  - taxe foncière (non bâti) : 41,66 %

  Le conseil municipal décide également de reconduire les subventions accordées en 2015 pour un total de 2.155 €.
  Plusieurs petits investissements sont prévus :
  - installation de 2 mitigeurs dans la cuisine et la laverie de la salle polyvalente
  - un réfrigérateur pour la cuisine de la mairie
  - des pots de fleurs à installer sur la place de l'église (responsable Denis Patry)
  - un cendrier à poser derrière la salle polyvalente (responsable Gérard David)
  - un panneau « Villemardy » fixé sur un poteau couleur bordeaux à l'entrée du bourg coté Périgny.
- Un devis a été proposé par la société Fermé concernant la réhabilitation du parking de la salle polyvalente soit :
  - drainage entre les 2 pièges à eau
  - remise en gravillons du parking et du chemin pour une superficie de 2.320 m²

  Le devis s'élève à 3.450 € HT soit 4.140 € TTC.
  Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, les travaux seront effectués courant mai. Une commission composée de Pascal Noyau, Pierre Randuineau, Julien Leguereau et Gilles Leguereau se rendra courant avril à la carrière de Naveil afin de choisir la granulométrie des gravillons.
- Budget primitif 2016
  La section de fonctionnement s'équilibre à 255.618 €
  La section d'investissement s'équilibre à 162.313 €

Le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité.

- Après discussion le conseil municipal fixe les tarifs des concessions des cases de colombarium et des concessions du cimetière pour 2016 soit :

  - colombarium : - la case pour 10 ans : 150 €
    - « « 20 ans : 300 €
    - « « 30 ans : 400 €

  auquel il faut ajouter le prix d'une plaque qui est de 50 €

  - le tarif d'une concession de 50 ans au cimetière est fixé à 50 €.

Réunion du 03 mai 2016 à 18h30

- Monsieur le Préfet demande au conseil municipal de se prononcer sur son arrêté du 30 mars 2016 portant projet de dissolution du syndicat intercommunal à vocation sportive de la Chauvinière. Les membres présents, après discussion, s'opposent, à l'unanimité, à la dissolution du SIVOS de la Chauvinière.
- Monsieur le Préfet demande au conseil municipal de se prononcer sur son arrêté du 30 mars 2016 portant projet de fusion des communautés de communes du Pays de Vendôme, du Vendômois Rural, de Beauce et Gâtine et Vallées Loir et Braye. Après discussion, le résultat du vote est le suivant : 7 oui, 1 abstention, 1 non. Le projet de fusion de Monsieur le Préfet est donc accepté par le conseil municipal de Villemardy.
- Les travaux de nettoyage des canalisations d'eau pluviale du bourg ont été effectués semaine 16. Certaines buses étaient pleines de boue à plus de moitié ! En cas de gros orage, l'eau pourra ainsi s'évacuer plus facilement.
- Le balayage des caniveaux s'est déroulé le 2 mai, le précédent a eu lieu début novembre, il faudra mieux équilibrer ces travaux car certains endroits étaient très sales et la terre très compactée !
- Suite à la décision du conseil municipal lors de sa dernière réunion, des mitigeurs vont être installés dans la cuisine et la laverie de la salle polyvalente par M. Seintier pour la somme de 941,56 € HT.
- Un réfrigérateur a été installé dans la cuisine de la mairie pour la somme de 230 € TTC, ainsi qu'un « cendrier » derrière la salle polyvalente et 3 pots de fleurs près du parking de l'église.
- La trésorerie nous informe qu'une régularisation de TVA, d'un montant de 5218€ devra être mandatée afin de clore le dossier de réhabilitation de la maison Bellamy.
- La société Colas va commencer les travaux d'élargissement de la voie qui va de Villemardy au carrefour de Budan le 17 mai 2016. Elle nous informe également que les travaux de gravillonage rue Bouton Meloteau débuteront le 24 mai 2016.
- Le syndicat d'eau va lancer une étude patrimoniale concernant toutes ses installations pour, ensuite, prévoir des travaux de réhabilitation, notamment un renouvellement de canalisations par ordre d'urgence.

- Les dirigeants de l'U.S Selommes demandent si un défilé d'anciens tracteurs peut passer dans notre commune le jour de la brocante. Le Conseil Municipal donne son accord et propose d'offrir à tous les chauffeurs le verre de l'amitié.
- Organisation du 08 mai :
  - responsable des bleuets : Carmen David
  - départ du défilé à 10h30
  - responsable de la gerbe : Pascal Noyau
  - vin d'honneur à 11h15, responsables : Gérard David, Daniel Savigny, Fabrice Saint-Oyant.

Réunion du 03 juin 2016 à 18h30

- Le 10 mai, la commission chargée de choisir le matériau pour l'aménagement du parking de la salle polyvalente s'est rendue chez Minier à Naveil. Il a été décidé de commander du calcaire 4/10 pour le parking et du 0/20 secondaire pour le chemin. C'est l'entreprise Fermé qui est chargée des travaux qui seront effectués semaine 23.
- Fête de la musique : Vendredi 17 juin à 19h dans l'église.
  Elle est organisée par la municipalité et le comité des fêtes. C'est la commune qui prendra en charge l'indemnité des musiciens professionnels (300 €) ainsi que le vin d'honneur.
  En première partie se produiront des musiciens débutants et confirmés ainsi que des chanteuses.
  En seconde partie c'est le duo Serge Fouchet – Daniel Deruytère qui nous donnera un aperçu de son talent musical.
  La Band'Azimut nous accompagnera ensuite jusqu'à la mairie.
  Comme il est maintenant de coutume, chacun pourra terminer la soirée par le traditionnel pique nique.
  Merci à Fabrice Saint Oyant pour la création et l'impression des affiches.
  Rendez-vous à 17h à la mairie pour le montage des installations.
- Monsieur le Maire propose que la commune de Villemardy apporte son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024. Le Conseil municipal, après discussion, donne son accord à l'unanimité.
- Les travaux de goudronnage rue Bouton Meloteau seront effectués le lundi 06 juin par la société Colas.
- Un convoi de vieux tracteurs va partir de Selommes le dimanche 19 juin et venir s'exposer sur le parking de la salle polyvalente vers 12h. Un vin d'honneur sera offert par la commune à tous les participants.
- Une réunion de la communauté de communes Beauce et Gâtine va avoir lieu à Villemardy le 21 juin.

Réunion du 08 Juillet 2016 à 18h30

- Fête de la musique le 17 juin
  Cette soirée conviviale a ravi les nombreuses personnes présentes. Nous avons pu apprécier la Band'Azimut, les chanteuses et les musiciens professionnels pour la qualité de leurs répertoires. Après le vin d'honneur, 120 à 130 personnes sont restées pour le traditionnel pique nique.
  Le coût pour la commune de cette journée est d'environ 400 €.
- Lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes Beauce Gâtine, un vote a été organisé concernant le périmètre des 4 communautés de communes proposé par le préfet. Le résultat est le suivant : votants 27, oui 20, non 5, blancs 2.
  Concernant le choix du nom de la nouvelle communauté, il y avait 3 possibilités : l'Agglo Vendômoise a recueilli 6 voix, Vendôme Agglo : 0 voix, Territoire Vendômois : 20 voix.
  Pour créer l'agglo, il faut maintenant un projet de statuts viables, un nom, un siège social, les compétences des communautés et les compétences obligatoires d'une agglomération. Une proposition, élaborée par les élus du groupe de convergence, sera envoyée dès le 15 juillet, les conseils municipaux auront 90 jours pour l'approuver.
- Syndicat Scolaire :
  Il a été décidé d'acheter du matériel informatique (ordinateurs portables, système de vidéo projection, tablettes....) pour la somme de 3657,60 € TTC.
  Pour la rentrée 2016, le prix du repas est fixé à 3,50 € et l'heure de garderie à 2,20 €.
  L'effectif global pour la rentrée 2016 est de 80 enfants.
- Les travaux de réfection du parking de la salle polyvalente effectués par l'entreprise Fermé nous donnent entière satisfaction.
  L'entreprise qui est intervenue sur la conduite de gaz a bien remis en état la partie du chemin de terre qui va de Villamoy à Périgny (environ 150 m) qu'elle avait endommagée.
  Des travaux de débernage vont être engagés après la moisson. Il a été décidé de traiter les bermes pour éviter que les mauvaises herbes infestent les champs des agriculteurs.
- Le traditionnel mechoui du 14 juillet est organisé par le comité des fêtes qui sera aidé par le Conseil Municipal.
  Des jeux seront mis en place dans la matinée ainsi que pendant le repas.
  Un vin d'honneur sera offert par la commune vers 19h pour clore cette journée qui s'annonce conviviale et sympathique.
  Venez nombreux !

Réunion du 09 Septembre 2016 à 18h30

- Les travaux de débernage se sont déroulés début août et ont été effectués par la société Minier. Ils nous donnent entière satisfaction ; par contre, un côté d'une route n'avait pas été compté dans le devis, ce qui se traduit par un coût total de 2473,08 € HT.
- Rentrée scolaire
  La rentrée scolaire au sein de notre regroupement s'est très bien passée, les enseignantes sont tout à fait satisfaites du matériel informatique acheté et installé. Merci à Daniel Savigny et Jean-François Coutout pour l'installation du vidéo projecteur et de l'écran à Villemardy. Mme Girodon, enseignante à Villemardy, va également bénéficier d'un ordinateur portable qui n'avait pas été prévu initialement.
  Durant l'été, des travaux importants ont été effectués dans l'école de Villeromain ce qui enchante Mme Rencien, l'enseignante !
  A la rentrée les effectifs de notre Syndicat Scolaire étaient de 77 enfants.
  Le personnel, qui est le même que l'an dernier, a repris ses activités dans de bonnes conditions.
- Intercommunalité
  Lors de la réunion des 66 maires de la nouvelle entité, le 2 septembre dernier, il n'a pas été possible de voter pour une communauté de communes ou une communauté d'agglomération; les 4 présidents des communautés de communes préfèrent attendre la loi des finances début novembre pour connaître les meilleures données financières afin que le choix s'opère en toute connaissance de cause.
  Ensuite, si nous avions choisi la communauté de communes, il aurait fallu voter pour que l'assainissement soit en facultatif ; sinon, dès 2017, c'est une compétence qui devra être prise en charge alors qu'il était prévu de ne la prendre qu'en 2020 !
- Le conseil municipal est sollicité pour donner son avis concernant l'élargissement du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) qui est une compétence obligatoire dont le document permet la conception et la mise en œuvre d'une planification stratégique de l'aménagement à l'échelle d'un large bassin de vie, bassin d'emploi ou aire urbaine.
  Le SCOT est maintenant élargi aux 6 communautés de communes (Beauce et Gâtine, Collines du Perche, Pays de Vendôme, Perche et Haut Vendômois et Vendômois Rural).
  Cela se traduit par une refonte des statuts. La dénomination de ce syndicat sera donc maintenant le Syndicat du SCOT des territoires du grand Vendômois.
  Le conseil municipal, après discussion, donne son accord pour cette proposition.
  Une délibération doit être prise quant à la dissolution du CCAS qui n'a plus lieu d'être. Le conseil municipal donne un avis favorable.

- Numérique
  Suite à une réunion fin juillet à Rhodon, le Conseil Municipal est heureux de vous annoncer que le haut débit, issu de l'armoire installée récemment à Villemardy, va être disponible à partir du 5 octobre 2016. Pour une majorité d'abonnés, le débit de la connexion internet sera à un niveau très intéressant.
- Carmen David et Denis Patry se proposent de se renseigner pour l'installation d'une citerne près de l'église afin de récupérer les eaux de pluie qui serviront à arroser les fleurs sur la place et devant l'église.
- Investissements 2017
  - Des devis vont être demandés pour la mise en place d'enrobé sur la route qui va de Villemardy à la route de Budan.
  - Une réflexion va être menée pour l'aménagement du terrain dans la cour qui est actuellement en cailloux, en collaboration avec les enseignantes.
  - La façade de la mairie a besoin d'un « relooking », des entreprises vont être sollicitées pour connaître leurs propositions.
  - des enduits doivent être faits sur le mur derrière la mairie ainsi que derrière les toilettes de l'école.
- Merci à toutes les personnes qui ont arrosé les plantes sur la commune durant l'été.

Réunion du 10 Octobre 2016 à 18h30

- Organisation de la journée du 13 novembre
  - La paroisse nous a fait savoir que la traditionnelle messe « Saint Martin » dans notre église était annulée. Décision confirmée par l'Abbé Cordier. Par conséquence il n'y aura pas de vin d'honneur.
  - Rendez vous vers 12h30 dans notre salle polyvalente pour le repas dit « des anciens » avec nos collègues et amis de Périgny.
  Des invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres.
- Les premiers devis sont arrivés concernant les travaux prévus en 2017 :
  - voirie route de Villebouzon : environ 47.000 € HT pour la fourniture et mise en oeuvre d'enrobé à chaud ainsi qu'un calage de rive en calcaire.
  - réfection façade de la mairie : 4.950 € HT
  - réfection façade de l'école : 6.750 € HT
  D'autres devis vont être demandés. Nous disposons de quelques mois pour réfléchir sur l'opportunité d'autres travaux en accord, bien sûr, avec notre trésorerie !
- Syndicat d'eau potable
  Une réunion a eu lieu concernant le rapport annuel du délégataire. Le document peut être consultable à la mairie. Il est à noter que le rendement n'est toujours pas bon mais grâce à la recherche de fuites sur une trentaine de kms il devrait s'améliorer de façon significative !
  Des études de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau

potable vont être diligentées ; elles ont pour objectif de contribuer à :
- la préservation des ressources en eau potable par la réduction et la maîtrise des pertes en eau dans le réseau de distribution afin de maintenir un bon rendement de réseau,
- programmer les investissements à réaliser sur le réseau et les différents ouvrages en définissant une politique de renouvellement à long terme et en élaborant un programme d'actions sur 5 à 10 ans.
La mission de conseil à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SARL Dupuet Franck pour la somme de 9.040 € HT.
Le montant prévisionnel de l'étude patrimoniale s'élève à 76.000 € HT.
Les subventions accordées par l'Agence de l'Eau et le conseil départemental s'élèvent à 80 %.
- suite à l'arrêté préfectoral en date du 9 mars 2005, il y a obligation de mettre aux normes 5 assainissements individuels dans le périmètre rapproché de protection du forage dans l'objectif de protéger la ressource en eau potable déclarée d'utilité publique.
La mission de conseil est confiée à la SARL Dupuet Franck pour la somme de 8.200 € HT subventionnée à 80 %.
La réhabilitation de ces assainissements sera également subventionnée à hauteur de 80 % avec un plafond fixé à 8.500 € TTC.
Le conseil syndical a validé toutes ces décisions à l'unanimité.

- Les réunions se succèdent concernant la nouvelle communauté de communes (ou agglo?).
La dernière réunion des 66 maires était organisée à Selommes ; elle avait pour but de faire le point sur le travail conduit par les groupes thématiques réunissant élus et services communautaires sur les dossiers à traiter en urgence avant le 1er janvier, date de la création officielle de la nouvelle intercommunalité.
La prochaine réunion du conseil des 66 maires est programmée le 3 novembre à Savigny.
- Monsieur le Préfet du Loir et Cher avait prévu de dissoudre un certain nombre de syndicats, dont celui du SIVOS de la Chauvinière. Après l'avoir rencontré, il a finalement décidé de maintenir notre syndicat jusqu'au 31 décembre 2018 !
- Telethon
Le Telethon est organisé cette année le 3 décembre à Selommes. Comme d'habitude il y aura des animations le matin, un repas est organisé le midi (Bourguignon) et l'après midi se terminera par un loto.
Inscription avant le 25 novembre à la mairie ou dans les commerces Selommois.
- Daniel Savigny propose d'augmenter le remboursement du coût de l'énergie de notre salle polyvalente qui datait de 2002 :
- l'heure pleine passe de 0,17 € à 0,20 €
- l'heure creuse passe de 0,13 € à 0,15 €
Le conseil municipal donne son accord.

- Fabrice Saint Oyant informe le conseil municipal de l'installation d'un logiciel concernant le site « villemardy.fr ». Connectez vous pour tout connaître sur notre village !!
- La date de remise des cadeaux de Noël pour le personnel communal est fixée au vendredi 16 décembre.

Réunion du 09 novembre 2016 à 18h30

- Intercommunalité
  C'est le 15 décembre que le préfet signera un arrêté de fusion des 4 communautés de communes. Les conseils municipaux devront, avant cette date, statuer pour la communauté de communes ou d'agglomération.
  A priori les dotations financières de l'état sont plus intéressantes pour les communautés d'agglomération, en sachant que, pour cette formule, la compétence transport est obligatoire. La taxe transport sera versée par les entreprises de plus de 10 salariés à hauteur de 0,6% de la masse salariale.
  D'autre part la compétence transport scolaire est transférée à la région à partir du 1er janvier 2017.
  L'avantage de la communauté d'agglomération est que le transport scolaire sera géré par les élus vendômois, il sera ainsi beaucoup plus facile de discuter avec ces derniers que d'avoir à faire à l'administration régionale qui aura à « chapeauter » les 6 départements !
  Lors de la dernière réunion des 66 maires, et après restitution des groupes de travail, il a été décidé la constitution de 3 pôles de proximité calqués sur les anciennes intercommunalités soit Montoire, St Amand et Vendôme.
  Les tarifs des divers équipements de la nouvelle intercommunalité seront harmonisés à partir du 2ème trimestre 2017.
  Le conseil municipal, après discussion, souhaite avoir plus de renseignements avant de prendre sa décision début décembre quant au choix du statut de la nouvelle intercommunalité !
- Lors du dernier conseil d'école, auquel assistait Mme l'Inspectrice d'académie, il a été évoqué la possibilité d'une fermeture de classe pour la rentrée 2017 s'il n'y a pas de nouvelles inscriptions. Les enseignantes ont renouvelé leurs remerciements pour l'achat du matériel informatique par le Syndicat. Les élus ont également décidé de changer les 3 photocopieurs de Villemardy, Villeromain et Périgny. Le choix s'est porté sur du matériel neuf en location fourni par la société Toshiba.
  Lors de cette réunion, les enseignantes ont détaillé leurs différents projets d'école.
- Défilé du 11 novembre
  Départ à 10h30 de la mairie.
  Dépôt d'une gerbe au cimetière (responsable P. Noyau)

Suivi d'un vin d'honneur (responsables G. David et D. Savigny)

- Journée du 13 novembre
  Nous serons 54 convives à partager le repas préparé par M. Lefort, traiteur à Montoire. L'après midi sera animé par M. Didier Lévy, un musicien qui vient de Sologne.
- Il faut que le conseil municipal statue sur le montant de l'indemnité versée au percepteur. Après discussion, il est décidé de maintenir le taux à 60 %.
- La citerne à eau est installée près de l'église, il ne reste plus, à Stéphane Chesneau, qu'à brancher une gouttière pour la remplir !
- Des devis ont été demandés à la société « Façade 41 » pour la restauration des murs de la mairie et de l'école.
- La réflexion continue concernant la partie caillouteuse de la cour de l'école, toutes les propositions sont les bienvenues !
- Confirmation de la soirée du vendredi 16 décembre pour la remise des cadeaux au personnel communal.
- Pascal Leroi donne le compte rendu de la dernière réunion de ValDem. Une étude est engagée pour réunir plusieurs centres de tris afin d'optimiser le traitement des déchets.

Réunion du 06 décembre 2016 à 18h30

- Intercommunalité
  Suite à l'élaboration de la loi des finances 2017, il s'avère que pour la création des communautés d'agglomérations pour 2016 et 2017 une opportunité financière sera bien proposée. Pour les territoires vendômois elle s'élèvera à 1 million d'euros ce qui permettra de prendre facilement en charge la compétence transport et éventuellement de financer d'autres compétences non obligatoires.
  Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour la communauté d'agglomération.
- Travaux 2017
  - C'est la société Eurovia qui a été choisie pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé sur la route qui va de Villemardy à l'intersection de Budan. Le montant est de 47.561 € HT soit 57.073 € TTC.
  - La réfection des murs extérieurs de la mairie et de l'école est confiée à la SARL Lefèvre de Selommes pour la somme de 11.700 € HT soit 14.040 € TTC. Il faudra néanmoins revoir M. Lefèvre pour quelques questions d'ordre pratique.
- Convention de fourrière animale
  Le conseil municipal décide de proroger le contrat avec le refuge du Val de Loir pour 2017, la prestation s'élève à 246,60 €.
- Le dossier accessibilité est conforme vis à vis de l'administration. Des photos des bâtiments publics de la commune vont être envoyées à la préfecture.

- La subvention DSR que nous a promis le conseil départemental pour les travaux 2016, d'un montant de 17.000 €, vient d'être versée sur le compte de la commune.
- Suite à la décision prise lors de la dernière réunion, un épandeur à sel a été acheté à la société Vaudour pour la somme de 254 € HT.
- Le conseil municipal, après discussion, souhaite acheter un souffleur de feuilles. Des renseignements seront demandés à la société Vendômoise Motoculture de Naveil.
- Une armoire à pharmacie sera installée dans la salle polyvalente.
- La commune ne possède pas de barrières de sécurité, le conseil municipal souhaite en acquérir quelques unes.
- Le résultat financier du Téléthon qui était organisé cette année à Selommes est de 2.833,69 €.
- Pascal Leroi se propose d'offrir un disque dur externe afin de sécuriser les données informatiques de la commune. Nous le remercions.
- Daniel Savigny donne le compte rendu de la dernière réunion du SIDELC ; ce rapport est visible à la mairie. Il est à noter qu'une borne électrique va être installée à Selommes.
- Les illuminations vont être installées le 9 décembre par Pascal Noyau, Pierre Randuineau et Gérard David.
- Les colis offerts par la commune aux personnes âgées de plus de 70 ans vont être distribués par Jean-François le 15 décembre.
- Les prochaines manifestations :
  - marché de Noël des écoles le 09/12
  - Noël des enfants de la commune le 10/12 à 16h
  - Remise des cadeaux au personnel de la commune le 16/12
  - Remise du bulletin municipal 2016 le vendredi 3 février 2017 à 18h

Réunion des 66 maires de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois

Les travaux en 2016...

Réfection du parking de la salle polyvalente

Elargissement de la route qui va de Villemardy au carrefour de Budan

Bouchage des « nids de poule » route de Villegrimont

LES FINANCES COMMUNALES EN 2016

Le budget d'une commune est composé de 2 sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.
La section d'investissement concerne essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine du village et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Les travaux de voirie entrent également dans cette catégorie de dépenses ainsi que le remboursement du capital de la dette. Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'Etat et de l'autofinancement (épargne).
La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux (entretien des bâtiments, charges de gaz, d'eau et d'électricité, salaires des agents municipaux, participations au fonctionnement des différents syndicats, subventions versées aux associations, etc....). Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Au premier rang des recettes figurent les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) que les Villemardinois acquittent chaque année. Les autres recettes proviennent principalement des dotations de l'Etat (DGF, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, etc...), du produit des services municipaux payants (location de la salle polyvalente, loyers des logements communaux) et autres subventions et contributions éventuelles (région, département).
Chaque année le budget primitif (= budget prévisionnel de l'année en cours) et le compte administratif (= bilan comptable de l'exercice précédent) de la commune sont votés par le conseil municipal entre le 15 mars et le 15 avril, lorsque le montant des dotations de l'état est publié officiellement.

Vous trouverez donc, ci-après, le bilan comptable de la commune de Villemardy pour 2016 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	**PREVU (€)**	**REALISE (€)**
* Résultat d'investissement reporté	72.912,19	72.912,19
* Remboursement emprunts (capital)	18.000,00	16.955,89
* Licence logiciels mairie (Segilog)	1.400,00	1.350,00
* Travaux divers (voirie, parking, matériel d'équipement...)	78.188,81	76.256,04
	---------	---------
TOTAL	**170.501,00**	**167.474,12**
Recettes		
* Excédents de fonctionnement capitalisés	72.912,19	72.912,19
* Subventions	17.000,00	17.000,00
* Fonds de compensation TVA	23.207,00	23.207,28
* Taxe d'aménagement	100,81	711,98
* Virement de la section de fonctionnement	57.281,00	57.281,00
	---------	---------
TOTAL	**170.501,00**	**171.112,45**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	**PREVU (€)**	**REALISE (€)**
Chapitre 011 : Charges à caractère général	**102.482,00**	**32.871,28**
* fournitures diverses (EDF, gaz, fournitures	56.224,00	13.555,66
(administratives, d'entretien....)	-	-
* entretien, réparations, services ext. Divers...	43.946,00	10.659,68
* assurance	4.500,00	4.378,42
* publicités, relations publiques (cérémonies,	4.000,00	2.546,20
repas fin d'année, annonce NR,etc...)	-	-
* frais postaux et téléphone	2.000,00	1.731,32
Chapitre 012 Charges de personnel	**36.100,00**	**29.259,52**
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	**58.855,00**	**56.913,29**
* indemnités maire et adjoints	14.000,00	13.087,49
* service incendie	4.237,00	4.237,00
* contributions aux organismes de fonct.	37.463,00	37.433,80
dont - *Synd. Scolaire*	*32.127,00*	*32.127,00*
- *Transport Scolaire (Conseil Gén.)*	*1.500,00*	*1.336,54*
* subv. aux organismes publics (CCAS)	1.000,00	/
* subv. aux associations	2.155,00	2.155,00
Chapitre 66 : Remboursement intérêts emprunts	**900,00**	**739,45**
Chapitre 023 : Virement à la section inv.	**57.281,00**	**57.281,00**
	---------	---------
TOTAL	**255.618,00**	**177.064,54**

Recettes	**PREVU (€)**	**REALISE (€)**
Chapitre 64 : Remboursement IJ agent	**/**	**996,82**
Chapitre 70 : Produits du domaine (remboursement	**3.991,00**	**4.564,81**
(frais de fonctionnement par le Synd. Scolaire)	**-**	**-**
Chapitre 73 : Impôts et taxes	**100.000,00**	**108.573,62**
* impôts locaux	88.000,00	88.666,00
* autres attributions	12.000,00	19.907,62
Chapitre 74 : Dotations versées par l'état	**59.245,00**	**62.952,44**
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	**13.050,99**	**13.792,07**
* loyer logements communaux	9.300,00	10.124,22
* locations salle + produits divers	3.750,99	3.667,85
Chapitre 77 : Remboursement trop perçu URSSAF	**/**	**3.844,47**
Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	**79.331,01**	**79.331,01**
	---------	----------
TOTAL	**255.618,00**	**274.055,24**

… suite des travaux

Mise en place d'un enduit bi-couche rue Bouton Meloteau

Le débernage a été effectué sur plus de 4 kms

Nettoyage de toutes les canalisations d'eaux pluviales dans le bourg

INFORMATIONS DIVERSES

Renseignements pratiques

*** Horaires d'ouverture de la mairie**
- Mardi de 14h à 17h
- Vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 02.54.23.81.04
Mail : mairie-de-villemardy@wanadoo.fr site internet: http://www.villemardy.fr

*** Service des ordures ménagères**
- passage chaque mardi pour les déchets ménagers
- collecte des bacs jaunes le mardi en semaine A (voir calendrier page ValDem)

*** Conciliateur de justice**
Le conciliateur de justice pour le canton de SELOMMES est Monsieur JIQUEL Bernard. Il reçoit à la Mairie de SELOMMES, le 1er jeudi de chaque mois, de 9h30 à 10 h30.

*** Assistante sociale**
Madame DELOURME, assistante sociale de la DPASS, est présente à la mairie de Selommes de 9h30 à 11h30 tous les 1ers jeudis du mois uniquement sur rendez-vous au 02.54.73.43.43, et tous les 3èmes jeudis du mois, sans rendez-vous.

*** Horaires d'ouverture de l'agence postale de Selommes**

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9 h – 12 h	
MARDI	9 h – 12 h	
MERCREDI	9 h – 12 h	
JEUDI		16 h – 19 h
VENDREDI		16 h – 19 h

*** Représentants élus**
- Conseillers départementaux :

Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT : 02.54.23.81.03
M. Maurice LEROY : 02.54.89.01.72
- Député : M. Maurice LEROY : 02.54.89.01.72
- Sénateurs :

Mme Jacqueline GOURAULT : 02.54.58.89.54
M. Jeanny LORGEOUX : 02.54.94.41.18

Recensement militaire

Les français (filles et garçons) âgés de 16 ans doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.
Pour cela, ils doivent se présenter à la mairie munis de leur carte d'identité.
Ce recensement est obligatoire :

- **pour obtenir l'attestation de recensement** qui est **obligatoire** pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP,...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Salle polyvalente de Villemardy

La demande de location de la salle polyvalente est à faire à la Mairie aux heures d'ouverture au public. **La réservation n'est enregistrée qu'après versement de la caution** et production d'une attestation d'assurance. Elle doit être adressée à la mairie au minimum 1 mois avant la date de location.
Les prix de location de la salle s'entendent pour 24 heures. Ils sont fixés par le Conseil Municipal : voir ci-dessous pour les tarifs applicables. La location est payable au moment de la restitution des clefs à la mairie, après que la consommation électrique ait été relevée : **l'énergie est facturée en supplément**.

Tarif de location :

UTILISATION DE LA SALLE	HABITANTS DE VILLEMARDY		HORS COMMUNE		ASSOCIATIONS COMMUNES VOISINES	
	TARIF EN €	CAUTION	TARIF EN €	CAUTION	TARIF EN €	CAUTION
JOURNEE	140	240	260	480	200	360
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	60	/	120	/	/	/
JOURNEE SANS CUISINE	60	120	120	240	/	/
½ JOURNEE SANS CUISINE	30	120	60	240	/	/

Tarifs cimetière communal :

Concession
- 30 ans : 40 €
- 50 ans : 50 €

Case colombarium
- 10 ans : 150 €
- 20 ans 300 €
- 50 ans : 400 €

+ plaque commémorative individuelle : 50 €

LES ELECTIONS

Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux importants, il est nécessaire que les nouveaux habitants viennent s'inscrire sur notre liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours. Rendez-vous à la mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
Si vous venez d'avoir 18 ans, vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales de votre commune, sous réserve toutefois que vous vous soyez fait recenser auprès de votre mairie en vue de la journée défense et citoyenneté. Vous n'avez donc pas de démarches particulières à effectuer auprès de votre mairie.

<u>Quelles sont les dates des prochaines élections ?</u> (Dates et périodicité des élections politiques) :

	<u>Date (ou année)</u>	<u>Durée du mandat</u>	<u>Dernières élections</u>
<u>Présidentielles</u> :	1er tour : 23 avril 2017 2ème tour : 7 mai 2017	5 ans	22 avril et 6 mai 2012
<u>Législatives :</u>	1er tour : 11 juin 2017 2ème tour : 18 juin 2017	5 ans	10 et 17 juin 2012
<u>Européennes</u> :	2019	5 ans	25 mai 2014
<u>Municipales</u> :	2020	6 ans	23 et 30 mars 2014
<u>Départementales</u> :	2021	6 ans	22 et 29 mars 2015
<u>Régionales</u> :	2021	6 ans	6 et 13 décembre 2015

A noter : les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux. Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017.

La forte pluviométrie des 29 et 30 mai 2016 a provoqué une importante montée des eaux

Un camion plus récent et plus performant est arrivé au centre de secours de Selommes – Villemardy

Dernière sortie du sapeur pompier Thomas Broux avant son départ pour la région lyonnaise.

Autre départ de la commune : celui de José et Maria Pereira. José est un ancien sapeur pompier, il a également été conseiller municipal durant 3 mandats et a grandement oeuvré pour le développement de notre village avec, entre autre, la construction de 5 maisons.

centre de secours

Depuis le 1er janvier 2016, notre territoire s'est élargi de 4 communes. En effet suite à la fermeture du CI Villetrun, nous intervenons donc en 1er intervention sur les communes de Villetrun, Coulommiers-la-Tour, Rocé, Faye.

En début d'année, nous avons eu le plaisir de faire découvrir notre centre aux Maires de Villetrun, Rocé, Faye et Coulommiers-la-Tour ainsi qu'à leurs conseillers municipaux.

Du 1er janvier au 15 décembre 2016, nous avons réalisé 114 sorties sur les communes de Selommes, Villemardy, Périgny, Villeromain, Rhodon, Villetrun, Coulommiers-la-Tour, Rocé, Faye et en renforts extérieurs.

34 Selommes
13 Villemardy
13 Villeromain
8 Périgny
1 Rhodon
16 Villetrun
19 Coulommiers
1 Rocé
4 Faye

Dont :
74 secours à personnes
1 destruction d'insectes
7 feux dont 1 en renfort
10 accidents de la circulation
5 renforts extérieurs
4 opérations diverses
13 interventions pour inondations

Interventions marquantes en 2016 :
Les inondations du 29 au 31 mai ont marqué les communes de Selommes et Villemardy. Suite à la montée des eaux, plusieurs habitations ont été touchées par des dégâts importants. Nous avons également été en renfort pendant 3 jours à Saint Georges-sur-Cher et une journée à Montrichard en colonne d'épuisement avec le CSP Vendôme.

Matériel :
Le 22 Mars arrivée du CCF 4000 camion plus récent et plus performant en remplacement du CCF 2000.

Manœuvres :
Maintenant, toutes nos manœuvres sont faites en collaboration avec des formateurs du CSP Vendôme.

Pour les recyclages de secourisme, les cessions sont encadrées par l'adjudant HIGUINEN Pascal du CSP BLOIS.

Entretien du Centre
Raccordement au tout à l'égout, réparation des clôtures, les seuils de portes ont aussi été refaits

Personnel :
A compter du 1er janvier 2016, nous avons accueilli le jeune Dylan BRETON ancien JSP de Vendôme et 4 sapeurs pompiers (Adrien BERTAUX, Demis DORIZON, Christophe PALLY, Gilles JAHAN) nous ont rejoint suite à la fermeture du CI Villetrun au 31 décembre 2015, ce qui porte l'effectif du CI Selommes à 21 sapeurs pompiers.

Au 14 juillet, le sapeur Damien BIZIEUX a été promu 1er classe et à la ST Barbe il a reçu les diplômes d'équipier incendie et d'équipier pour opérations diverses .Au 1er Octobre, l'adjt/chef Bruno DAVID a été nommé au grade de lieutenant après avoir réussi son concours au niveau professionnel.

14 juillet 2016

Sainte Barbe 2016

Depuis le 10 mars nous sommes en gestion individuelle et nous assurons des astreintes toutes les nuits. Changement important qui oblige chacun à gérer son planning. C'est en place, ça marche.

Journée du patrimoine

Le 17 et 18 septembre, nous avons accueilli les groupes pour une visite du centre. Cette année, le thème était le civisme.

Habillement

En novembre, nous avons fait l'acquisition de softshel (vestes) pour les sapeurs pompiers. Cet achat a pu être réalisé grâce aux subventions attribuées par nos communes. Nous les remercions très sincèrement pour ce soutien.

Téléthon

Dans le cadre du téléthon, les sapeurs pompiers du secteur nord organisent une sortie cycliste dont l'arrivée a eu lieu le vendredi 2 décembre à Oucques, avec un arrêt au centre de Selommes, une dizaine de coureurs de Selommes y ont participé.
Nous recherchons des nouveaux sapeurs pompiers (homme et femme) si vous êtes intéressés, nous sommes à vôtre disposition pour vous donner les informations.

Les sapeurs pompiers vous remercient très sincèrement pour votre accueil et votre générosité lors de leur passage avec les calendriers.

Le Chef de Centre
Patrice BIZIEUX

La vie scolaire....

Le regroupement de Villemardy, Périgny, Villeromain et Tourailles comptait à la rentrée 2016, 77 enfants (79 pour 2015/2016) répartis de la façon suivante dans les 3 écoles du Syndicat :

Ecole de Périgny (Tel : 09.64.07.69.63) : Mme Dorsemaine, institutrice et Mme Guillemeau, ATSEM accueillent 19 enfants en maternelle (très petite section : 3, petite section : 6, moyenne section : 10)
Horaires de l'école : 8h45 - 11h30 / 13h30 - 16h les lundi mardi jeudi et vendredi et 9h - 12h le mercredi.

Ecole de Villeromain (Tel : 09.61.55.42.52) : Mme Rencien, institutrice accueille 21 élèves (Grande section maternelle : 11, CP : 10)
Horaires de l'école : 9h - 12h / 13h45 - 16h les lundi mardi jeudi et vendredi et 9h - 12h le mercredi.

Ecole de Villemardy (Tel : 09.77.75.62.05) :
Mme Girodon, institutrice accueille 18 élèves (8 CE1, 10 CE2)
Horaires de la classe : 9h – 12h / 13h45 - 16h les lundi jeudi et vendredi, 9h - 12h / 13h30 - 16 h le mardi et 9h -11h45 le mercredi
Mme Marie, institutrice accueille 19 élèves (CM 8 : 11, CM 2 : 11)
Horaires de la classe : 9h - 12h30 / 14h15 - 16h les lundi jeudi et vendredi, 9h - 12h30 / 14h - 16 h le mardi et 9h - 11h45 le mercredi.

Le budget du Syndicat Scolaire

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Dépenses	**Prévu en 2016**	**Réalisé en 2016**
Charges à caractère général	**56.177,00**	**49.956,97**
Dont * EDF	3.000,00	2.048,43
* Alimentation	29.727,00	27.263,23
* Autres fournitures non stockées (pharmacie)	200,00	/
* Fournitures d'entretien	2.400,00	2.075,06
* Fournitures de petit équipement (cantine, etc...)	150,00	133,15
* Fournitures administratives	300,00	/
* Fournitures scolaires	5.000,00	4.338,99
* Entretien de bâtiments (Brico)	300,00	/
* Maintenance photocopieurs	1.000,00	580,35
* Assurance	3.300,00	3.204,93
* Frais postaux et télécommunications	900,00	220,00
* Remboursement de frais (chauffage + mairie)	8.300,00	8.264,49
* Analyses cantine	100,00	41,28
* ValDem + diagnostic amiante écoles	1.500,00	1.787,06
Charges de personnel + indemnités	**73.700,00**	**74.245,36**
Autres charges de gestion courante	**2.105,47**	**541,00**
Dont * Participation obligatoire écoles Vend/Sel	1.505,47	/
* Participation supplément familial	600,00	541,00
Charges financières (interêts des emprunts)	**144,96**	**144,96**
Virement à la section d'investissement	**5.273,57**	**(5.273,57)**
	---	---
TOTAL DEPENSES	**137.401,00**	**124.888,29**
2/ Recettes		
Produits des services	**43.000,55**	**44.990,03**
Dont * Cantine	35.000,00	35.214,25
* Garderie	8.000,55	8.655,78
* Remb frais scolarité commune Pray	/	1.120,00
Dotations et participations (communes)	**76.130,00**	**76.130,00**
Remb. Fonds amorçage	**2.500,00**	**5.266,66**
Recette exceptionnelle (remb trop perçu URSSAF)	**/**	**1.011,00**
Excédents de fonctionnement reportés	**15.770,45**	**15.770,45**
	---	---
TOTAL RECETTES	**137.401,00**	**143.168,14**
B/ SECTION INVESTISSEMENT		
1/ Dépenses		
Emprunt et dettes assimilés	**1.062,32**	**1.062,32**
Dépenses invest. (matériel informatique classes)	**4.211,25**	**4.172,40**
Résultat d'invest. Reporté	**2.030,43**	**2.030,43**
	---	---
TOTAL DEPENSES	**7.304,00**	**7.265,15**
2/ Recettes		
Dotations, fonds divers	**2.030,43**	**2.030,43**
Dont : * Excédents de fonctionnements capitalisés	2.030,43	2.030,43
* FCTVA	/	/
Virement de la section de fonct.	**5.273,57**	**(5.273,57)**
	---	---
TOTAL RECETTES	**7.304,00**	**2.030,43**

Le mot des enseignantes.....

Opération nettoyons la nature !

Le vendredi 23 septembre 2016, les élèves des quatre classes du regroupement scolaire se sont munis de drôles d'accessoires ! C'est en effet parés de chasubles et de gants qu'ils ont parcouru les rues et chemins de leurs villages pour y collecter les déchets abandonnés dans la nature.
Sacs poubelles à la main, chacun était à la recherche du moindre détritus. La collecte fût variée : mégots de cigarette, emballages en plastique, jeux à gratter, ficelle, etc...
De retour à l'école, les enfants ont partagé un goûter puis ont trié les déchets collectés en réinvestissant ce qu'ils avaient appris en classe tout en affinant leurs connaissances .
Cette activité a également été prolongée par des jeux sur le thème du tri des déchets dans chacune des classes.
Cette journée a associé une ballade permettant la découverte de la commune et une activité rendant le développement durable concret pour les enfants .
Les quantités de déchets collectées étant assez faibles nous avons souligné la chance que nous avons de vivre dans des communes propres !

Elèves de Villemardy

Elèves de Villeromain

Elèves de Périgny

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

La créativité de l'APE

L'APE participe à la vie de l'école en organisant des festivités visant à récolter des fonds pour les reverser aux trois écoles afin que chacune puisse financer ses besoins (achat de matériel pour la classe ou pour les arts plastiques, livres, sorties scolaires et spectacles).

L'APE est une association loi 1901 composée d'une équipe :

Président : Eric BOURGUEIL
Vice-Présidente : Cécile DELAUNAY
Trésorière : Valérie LEGUEREAU
Trésorière adjointe : Marie-Pierre LAFONT
Secrétaire : Jessica ERNOULT
Secrétaire adjointe : Sabrina BAGLAN
Responsable des courses : Céline TURPIN
Responsable des courses adjointe : Véronique LANGLAIS

Membres actifs : Jérôme BIARD, Fabrice BONJUS, Bruno BREN, Laura CROSNIER, Emilie LEMOINE, Fancky DELAUNAY, Christelle HERY, Sabrina BEAUCHET, Betty LHOMME, Margot GABILLET et Julien VIVIANT.

<u>L'association :</u>

Pour financer les activités de nos enfants, la coopérative scolaire est parfois insuffisante. Afin d'éviter de solliciter les parents, l'équipe enseignante et l'association des parents d'élèves mutualisent leurs moyens. C'est pourquoi l'association organise périodiquement des animations (vente de croissants, vente de sapins de Noël, marché de Noël, chasse aux œufs, brocante de Tourailles, carnaval et fêtes de l'école).
L'argent récolté permet aux enfants de participer aux différentes sorties scolaires proposées par les enseignantes. Exemple : chaque année un spectacle de Noël est offert par l'APE soit 416€ en 2016.
Une enveloppe de 300€ est offerte chaque année aux enseignantes pour acheter du matériel.

L'APE remercie toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de la vie scolaire, ainsi que les communes et les comités des fêtes pour la mise à disposition des mairies, salles polyvalentes, barnums, terrains, tables, pour les réunions et les manifestations.

Merci aussi à tous les habitants des communes du regroupement qui nous ouvrent si gentiment leur porte lors des opérations croissants du dimanche matin et des tombolas.
Sans oublier nos sponsors qui nous soutiennent financièrement lors des différentes activités (éditions des carnets de tombolas, opération croissants et chasse aux œufs, lots tombolas).

<u>Année 2016-2017 :</u>
Trois activités ont déjà eu lieu : l'opération « croissants d'automne », « sapins de Noël » et le « marché de Noël ».
d'autres sont à venir… à vos agendas :

- *Croissants de printemps le 5 mars 2017 (Villeromain/Tourailles) et le 12 mars 2017 (Périgny/Villemardy)*
- *Carnaval à Tourailles le 11 mars 2017*
- *La brocante de Tourailles le 2 avril 2017*
- *La chasse aux œufs le 23 avril 2017 à Périgny*
- *La fête de l'école le 24 juin 2017 à Villeromain*

APE PTVV
ape.ptvv@gmail.com

Démonstration musicale, par la Lyre amicale de Selommes, pour les élèves de Villemardy

Remise des dictionnaires aux élèves de CM2 lors de la fête des écoles à Tourailles

Le syndicat scolaire a acheté pour les enseignantes des ordinateurs portables, des tablettes et un vidéo-projecteur pour la classe de CM1-CM2

SIVOS DE LA CHAUVINIERE

Rappel :

Le Syndicat à Vocation Sportive (désigné sous le nom de SIVOS de la Chauvinière) a été constitué par arrêté préfectoral du 7 juin 1988 entre les communes de SELOMMES, PERIGNY, TOURAILLES, VILLEMARDY et VILLEROMAIN. Ce syndicat a pour objet l'aménagement d'un terrain de sport et la construction de sanitaires – vestiaires – tribunes.

Les finances du SIVOS

◆ Exercice 2015

Le compte administratif 2015 a été voté le 21 mars 2016
Les résultats de l'exercice 2015 ont fait apparaître les résultats suivants :
Section de fonctionnement : Excédent ……. 2 632,55 €
Section d'investissement : Déficit ….....2 100,00 €

◆ Budget 2016

Le budget de l'exercice a été voté le 21 mars 2016.

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Indemnités Receveur + Secrétaire	400,00 €	Intérêts des parts sociales	2,45 €
Prime d'assurance	1 670,00 €	Remboursement des intérêts des emprunts par les 5 communes adhérentes	/
Frais postaux	60,00 €		
Remboursement de frais de gestion à la commune de SELOMMES	610,00 €	Contribution des communes adhérentes aux frais de fonctionnement	3 285,00 €
Contrat de surveillance des légionelles	200,00 €		
Entretien de bâtiments	830,00 €	Excédent reporté	532,55 €
Fêtes et cérémonies	50,00 €		
Virement à la section d'investissement	/		
Total	**3 820,00 €**	**Total**	**3 820,00 €**

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté	2 100,00 €	Excédent reporté	/
Equipements divers	/	Excédents fonctionnement capitalisés	2 100,00 €
		Virement de la section fonctionnement	/
Total	**2 100,00 €**	**Total**	**2 100,00 €**

Schéma départemental de coopération intercommunal

Le projet de dissolution du SIVOS de la Chauvinière a été présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 26 septembre 2016. Si les membres n'ont pas remis en cause le principe de dissolution, ils ont fait valoir la nécessité d'examiner avec attention les modalités de sa mise en œuvre. M. le Préfet de Loir et Cher, après avoir constaté que les communes concernées s'étaient majoritairement prononcées contre la dissolution du syndicat, a donc pris la décision de prolonger de 2 ans le délai de réflexion et d'accompagnement dans cette démarche.

Le Club du 3ème âge de Villemardy – Périgny

- Réunion du 14 janvier 2016
  Tous ravis de nous retrouver pour cette nouvelle année, nous avons échangé nos vœux. Deux personnes étaient absentes ce jour là. Après les jeux nous avons partager la galette des rois et différentes boissons.

- Réunion du 10 février 2016
  Etait absente Mme Danielle Jouet. Réunion habituelle avec jeux, partage de boissons et goûter. Retour chez soi vers 17h30, tous contents.

- Réunion du 10 mars 2016
  Assemblée générale. Etaient présents Monsieur le Maire de Villemardy et Monsieur l'Adjoint au Maire de Périgny. Nous avons procédé au paiement des cotisations, malheureusement l'effectif est en baisse puisque nous ne sommes plus que 13 adhérents. Boissons et goûter vers 16h30.

- Réunion du 21 avril 2016
  Etaient absents M. Rabot, M. et Mme Chesneau, Mme Deniau, difficile de former les jeux ! Personne n'était pressé chez soi, nous avons échanger sur l'organisation du repas du mois de mai au restaurant de Champigny en Beauce.

- Réunion du 19 mai 2016
  Réunion mensuelle, nous nous sommes retrouvés pour le repas de l'année au restaurant Les Lys à Champigny en Beauce. 15 personnes étaient présentes dont M. David et M. Noyau, adjoints au maire de Villemardy et M. Clamens, adjoint au maire de Périgny. Après ce délicieux repas, nous nous sommes tous retrouvés à la salle pour finir l'après-midi par des jeux. A 18h tout le monde regagnait son foyer, très satisfait !

- Réunion du 16 juin 2016
  Fin de la saison avant les vacances, 10 personnes étaient présentes. Après les jeux et la collation, chacun est rentré chez soi vers 18h30 après s'être souhaité de bonnes vacances.

- Réunion du 15 septembre 2016
  Reprise du club après 2 mois de vacances ! Nous sommes tous ravis de nous retrouver malgré plusieurs absents. Comme de coutume, nous partageons jeux et goûter.

- Réunion du 13 octobre 2016
  Dernier rassemblement dans la salle polyvalente, en effet, en accord avec Monsieur le Maire de Villemardy, les prochaines réunions auront lieu à la mairie, où nous sommes très bien installés. Merci à la municipalité.

- Réunion du 08 novembre 2016
  Rendez-vous à la mairie, salle de réunion. 10 personnes étaient présentes, nous prenons nos marques dans cette nouvelle salle et partageons jeux et goûter.

- Réunion du 03 décembre 2016
  Réunion salle de la mairie à 14h. Tous présents ! Après les jeux de cartes, nous avons partagé chocolats et clémentines et en avons remis à Carole, notre secrétaire de mairie, et à Jean-François, l'employé communal. Chacun est reparti ravi et tout le monde s'est souhaité de bonnes fêtes de fin d'année !

  Nous remercions les municipalités de Villemardy et Périgny pour les subventions qu'elles nous accordent chaque année et invitons, bien évidement, toutes les personnes désirant participer à ces après-midi de détente à nous rejoindre...

Le bureau

Les doyens de Périgny et Villemardy accompagnés de Monsieur le Maire de Villemardy et Monsieur le 1er Adjoint au Maire de Périgny lors du repas des aînés du 13 novembre 2016.

LA SOCIETE DE CHASSE DE VILLEMARDY

La saison 2015-2016 s'est achevée comme elle a commencé, dans la convivialité et la bonne humeur, et toujours dans le respect de la faune sauvage et son habitat naturel.

Comme il était pressenti, les intempéries du printemps et la sécheresse de l'été, ont été préjudiciables pour la reproduction du petit gibier dans notre région. De ce fait, la fédération départementale de la chasse n'a attribué aucun bracelet perdrix.
Pour le faisan, la situation est moins critique, leur reproduction est moins impactée par les intempéries, car la période de ponte et d'éclosion est plus étalée dans le temps. Par ailleurs, on a le plaisir d'observer une population de faisans sauvages autour du village. Afin d'agrémenter la saison de chasse, des lâchers de colins ont été réalisés.
Pour les autres espèces, la population de lièvres est globalement en baisse sur l'ensemble de la commune. Afin de ne pas déstabiliser et amoindrir cette population, les chasseurs ont été modérés dans leurs prélèvements, par la fermeture de la chasse au lièvre qui fut avancée. Les lapins de garenne sont toujours aussi présents, plusieurs furetages furent effectués afin de limiter leurs dégâts sur les parcelles agricoles. La société de chasse surveille activement cette population afin d'éviter qu'elle n'occasionne des dégâts sur les cultures.
Nous avons le plaisir d'avoir sur la commune une population de chevreuils qui arpentent nos plaines et se réfugient dans le peu de surface boisée qui existe. De ce fait, ceux-ci ne sont toujours pas évidents à approcher.

Sachez que la chasse est avant tout un instant de convivialité, de détente et de partage. Les membres et les actionnaires de la société de chasse ont pour objectif de respecter la nature, sa faune et sa flore, ainsi que le gibier naturel, d'où l'interdiction de prélever les faisans autour du village.

Une fois la chasse terminée, les **chasseurs et non chasseurs** se retrouvent au cours de plusieurs manifestations; petit rappel de ce qui s'est fait sur 2016 :

Le 05/03/16 Belote (52 équipes)
Le 06/03/16 comptage
Le 22/05/16 Repas de chasse (68 convives).

L'assemblée générale du 24/09/16 a reconduit le bureau suivant :

- Président : Mr Michel HUET
- Vice-Président : Mr Patrick JOUANNEAU
- Secrétaire : Mr Gérard DAVID
- Trésorier : Mme Valérie LEGUEREAU

- Membres : Mr Michel GATIEN, Mr Dany LEGUEREAU, Mr Daniel BOUBET, Mr David LOTTIAUX

Pour la saison 2016-2017, la société compte 37 chasseurs (membres actifs-membres associés-actionnaires).

Après la chasse, place aux journées conviviales que la société de chasse organise. Celles-ci permettent de réunir les non chasseurs et les chasseurs.

A VOS AGENDAS 2017:

- **Dimanche 05/ mars 2017 (7h45)** : Comptage de perdreaux – place de la mairie de VILLEMARDY
- **Samedi 25 mars 2017 (13h30)** : Concours de belote par équipe – Salle des fêtes de VILLEMARDY
- **Avril 2017** : indemnisation des propriétaires (date à définir)
- **Dimanche 21 mai 2017 (12h)** : Repas de la société de chasse - Salle des fêtes de VILLEMARDY

Les membres du bureau et moi-même nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. En espérant vous rencontrer au cours de nos prochaines manifestations.

Le président,
Mr Michel HUET

Le bureau de la société de chasse lors de la dernière assemblée générale

LES COPAINS PECHEURS DE VILLEMARDY

La saison 2016 ne restera pas dans les annales... en effet très peu de cartes ont été vendues et les pêcheurs ayant pris leur carte, je ne les ai pas beaucoup vus, en dehors des habitués qui viennent tous les samedi et dimanche (4 à 5 personnes). L'ouverture de la truite, ainsi que le 2ème lâcher, se sont très bien déroulés. Pour le concours, il y a eu beaucoup de participants mais, hélas, les poissons n'étaient pas au rendez-vous ! Il est vrai que la crue de l'étang a quelque peu modifié l'ordre des choses.
Je remercie tous ceux qui participent et donnent un coup de main durant la saison.

Pour la saison prochaine, je recherche des bénévoles pour la gestion de la pêche car M. Duchesne et moi-même arrêtons après le concours de pêche du mois de juin. C'est avec plaisir que j'accompagnerai ces personnes pour expliquer notre rôle c'est à dire vendre les cartes de pêche, aller chercher les poissons, procéder au lâcher de truites et organiser le concours, acheter les trophées.

Encore merci à toutes et à tous et à l'année prochaine !

Gérard

PS : pour celles ou ceux qui sont intéressés pour la reprise de la pêche, voici mes coordonnées :
Gérard Pégeron
16 rue de la Vallée
41100 Villamoy
Tel : 02.54.23.80.97 – 06.73.90.21.53

L'étang du Grand Marchais lors des crues du 29 et 30 mai 2016

Cela s'est passé en 2016...

Défilé de tracteurs anciens le 19 juin

Le traditionnel mechoui du 14 juillet

Arrivée du haut débit à Villemardy

LE COMITE DES FETES SAINT-MARTIN

Le bureau du comité des Fêtes St-Martin est constitué comme suit :

Présidente : LEGUEREAU Valérie, Président-adjoint : GOUDIN Nicolas, Trésorier : PATRY Denis, Trésorier-adjoint : TARDIVEAU Jérôme, Secrétaire : BOURDILLEAU Agnès , Secrétaire-adjoint : LEBOURG Michel, Membres actifs : BUREAU Olivier, DAVID Gérard, GATIEN Michel, MANDON Odile, NOYAU Pascal.

Différentes activités ont été proposées tout au long de l'année 2016, par le bureau du Comité des fêtes St-Martin. Les bénéfices des manifestations organisées permettent de financer le spectacle de l'arbre de Noël et les cadeaux pour les enfants de la commune, ainsi que la participation financière du comité des fêtes au Téléthon.

<u>Le 12 mars 2016</u> a eu lieu le traditionnel repas dansant, cette année le thème de « La Montagne » a été choisi et 105 personnes se sont réunies autour d'une excellente tartiflette dans une très bonne ambiance. Une soirée dansante a suivi le repas.

<u>Le 5 juin 2016 :</u> Marche et concours de pêche, une vingtaine de marcheurs ont suivi un parcours de 12km pour découvrir la commune. Un apéritif suivi d'un pique nique convivial ont clôturé la journée.

villemardy

Marcheurs et pêcheurs réunis à l'étang

Randonneurs et pêcheurs réunis pour une journée conviviale.

<u>Le 14 Juillet 2016</u> : Repas et animations, 63 personnes ont apprécié le traditionnel méchoui. Différents jeux (dont le concours de molki, le concours de fléchettes, pêche à la ligne…) ont été proposés par le Comité des fêtes et par la commune tout au long de cette journée conviviale. Un verre de l'amitié a été offert par la commune.

<u>Le 20 novembre 2016 :</u> Cette 1ère bourse aux jouets et au matériel de puériculture a attiré beaucoup d'exposants et de visiteurs dans une ambiance agréable et favorable aux bonnes occasions. Des hot-dogs, des crêpes et des boissons chaudes ou froides étaient à la disposition du public.

<u>Le 10 décembre 2016 :</u> Pour le Noël des enfants, le comité des fêtes de Villemardy ainsi que la commune de Périgny, ont accueilli un grand nombre d'enfants et de parents pour assister au spectacle du clown et magicien sarthois, Pipolo le clown. Il a présenté un numéro qui a émerveillé les petits en les entraînant sur la scène avec leurs parents. Une morale très facile à comprendre par tous ponctuait chaque tableau ! Le spectacle terminé, les enfants ont appelé le Père Noël qui a enfin fait son apparition avec sa hotte remplie de cadeaux et de chocolats offerts par le comité des fêtes et la commune de Périgny. La soirée s'est terminée par le goûter et par le vin d'honneur offert, cette année, par la commune de Villemardy.

Le Comité des fêtes vous propose des moments sympathiques et conviviaux pour l'année 2017 :

<u>19 février 2017 :</u> Vide-dressing

<u>18 mars 2017 :</u> repas dansant « thème »

<u>28 mai 2017 :</u> Marche

<u>16 juin 2017 :</u> Fête de la musique

<u>14 Juillet 2017</u> : Repas et animations

<u>19 novembre 2017 :</u> Bourse aux jouets et puériculture

<u>16 décembre 2017 :</u> Noël des enfants

Soyez nombreux à nous rejoindre pour toutes ces manifestations et n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et idées….Tous les membres du comité des fêtes Saint Martin vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2017.

LA BAND'AZIMUT

La band'azimut : 10 ans déjà

En 10 ans l'association a connu 6 présidents, 59 musiciens, 135 sorties et 5 Fiest'Azimut.
La banda est avant tout une grande aventure humaine pleine de rencontres et de partage.
2016 a été une année riche : 19 sorties ont été assurées soit 9 de plus que l'an dernier et ce grâce à l'arrivée de 11 nouveaux musiciens (Laura AUBER (Flûte), Diane FOUCAULT (Clarinette), Alexandre BLONDEAU (Percussion), Arnaud AUDOUANE (Percussion), Jérôme SOETAERT (Percussion), Emma BERRUER (Percussion), David SOETAERT (Saxophone), Méline MAUPETIT (Saxophone), Antoine FOURNIER (Trombone), Benoit GATIEN (Trompette)).

Les sorties marquantes de l'année :

- L'animation du match de rugby France-Angleterre au stade de France le 19 mars.

- L'animation du spectacle pyromélodique à Rogny les 7 écluses le 30 juillet (Yonne) avec plus de 15 000 spectateurs.

- Le festival de banda à Bouillac dans l'Aveyron le 7 et 8 août : La band'Azimut remporte pour la 3ème fois le 1er prix. (C'est la 1ère fois qu'une même banda remporte le trophée 3 fois).

Nous espérons que l'année 2017 sera aussi dynamique et riche en échanges musicaux et rencontres.

Nous vous invitons à suivre nos déplacements sur notre site internet : www.bandazimut.com ou sur notre page Facebook.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une excellente année 2017.

Défilé à Villemardy le 17 juin

LA LYRE AMICALE

2016 aura été une année riche en sorties pour nos musiciens. Après s'être retrouvés chaque semaine, pour répéter le programme soigneusement préparé par Didier et Nathalie, nos musiciens ont assuré 6 concerts cette année :

- Le 6 février à Lunay pour le repas Concert organisé au profit de l'association Musijeunes
- Le 13 mars à Lancé : Concert
- Le 21 Mai à Selommes : Concert de printemps
- Le 22 Mai à Ouzouer le Marché : Festival de musique pour les 150 ans de la musique
- Le 28 Mai à Parcay Meslay : Concert
- Le 8 octobre : Concert d'automne à Selommes avec comme musique invitée l'harmonie de Romorantin

Et pour chaque musicien, quelle plus belle récompense, qu'un public venu nombreux avec des applaudissements toujours plus chaleureux.

Nous avons également pris le temps de faire un petit détour par la maison de retraite avec, cette année, un programme des années 50 très apprécié de nos aînés. Nous avons également animé des cérémonies officielles : Inauguration place des AFN à Selommes, Saint Barbe chez les pompiers de Vendôme, …

Cette année l'ensemble des musiciens s'est retrouvé le 3 septembre au parc du Puy du Fou pour une agréable journée de spectacles et sous un merveilleux soleil.

Enfin, 6 musiciens ont été médaillés lors de la Sainte Cécile pour leur implication dans la Lyre : Didier Morisset pour 20 ans de Direction, Jean Charles BERRUER pour 30 ans d'activité musicale, Catherine DELLIER pour 20 ans d'activité musicale, Nathalie SALVA et Elise CHEVAIS pour 15 ans d'activité musicale et Lucien GIRAULT pour 10 ans d'activité dans la musique en tant que porte bannière.

Du côté de notre Ecole de musique, 30 élèves suivent des cours de solfège et d'instrument chaque semaine dispensés par des professeurs très motivés.

Cette rentrée de septembre 2016 est marquée par l'ouverture d'une classe d'éveil musical (5 enfants) et d'une classe d'adultes (8 personnes) et par l'arrivée de 8 débutants.
Nos petits musiciens en herbe nous ont présenté un spectacle de qualité lors de l'audition qui a eu lieu le 12 mars dernier et pour la fête de la musique. Le travail de l'année qu'ils ont fourni avec leur professeur a été récompensé aux examens de juin : 100% de réussite. Bravo à vous toutes et tous !!!

Durant la 1ère semaine des vacances de Pâques, les enfants de l'Ecole de musique et les plus jeunes musiciens de l'harmonie se sont envolés avec leur pilote Didier pour un stage d'une semaine à Saint Brévin les pins (Stage Musijeunes). Durant cette semaine, pas moins de 5 heures de travail musical par jour ont permis de présenter trois concerts de très belle qualité (dont un à Selommes le samedi 9 avril).
Une année riche musicalement qu'il nous faut faire perdurer pour les années à venir.
En attendant de vous retrouver avec notre nouveau programme, nous vous souhaitons une très belle année 2017.

Elise Chevais
Présidente

Animation dans l'église lors de la fête de la musique

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE SELOMMES

Le SIAP de Selommes en quelques chiffres :

- 5 communes : Périgny, Villefrancoeur, Selommes Villemardy, et Villeromain,
- 2017 habitants (2015) soit 997 abonnés,
- 82,5 km de linéaire de réseau (hors branchements)
- 36 poteaux incendie
- 212 vannes + 118 purges/ventouses/vidanges
- 1062 branchements
- 1 point de prélèvement : le forage « Boissonnard »
- 1 réservoir sur tour « route de Périgny » à Villemardy (capacité totale de 500 m3
- 55,8 % de rendement

Les résultats de l'exercice 2015

Voté le 21 mars 2016 le compte administratif de l'exercice 2015 a fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation : Excédent cumulé de 126 833,58 €

Dépenses		Recettes	
Electricité	102,40 €		
Entretien	/	Surtaxe eau	47 936,24 €
assurances	866,75 €	Produits de participat.	/
part frais fonct commune	/	amort subventions	8 176,00 €
Fournitures administratives	/	Mandats annulés sur exercice antérieur	137,03 €
rémunération personnel	800,00 €		
indemnités président	2 893,39 €	excédent reporté	105 828,61 €
intérêts emprunts	7 245,88 €		
Services bancaires et assimilés	/		
dotations amortissements	23 335,88 €		
total	**35 244,30 €**	**total**	**162 077,88 €**

Section d'investissement : Excédent cumulé de 74 857,25 €

Dépenses		Recettes	
Trx réseaux	/	Excédent reporté	71 380,89 €
rembt emprunts	11 683,52 €	Subvention Equipt	/
amort; subventions	8 176,00 €	emprunts	/
Opérations patrimoniales	/	amortissements	23 335,88 €
Créances sur transfert	/	Opérations patrimoniales	/
Déficit reporté	/	Créances sur transfert	/
		Opérations compte de tiers	/
total	**19 859,52 €**	**total**	**94 716,77 €**

Bilan du service pour l'année 2015

L'essentiel de l'année :

- installation et mise en service d'un stockage de sel à l'extérieur du réservoir (château d'eau)
- intervention pour la réparation de la fuite sur la colonne de la pompe d'exhaure du forage de Villemardy
- 34 réparations sur le Syndicat suite à la recherche de fuite
- lors de la période sèche, des incendies se sont déclarés, entraînant des prises d'eaux importantes sur les poteaux d'incendie

Budget 2016

Voté le 21 mars 2016 par le Comité Syndical, le budget pour l'exercice 2016 s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation……..182 009,58 €
Section d'investissement ……200 196,25 €

Les projets du SIAEP

Une étude patrimoniale va être réalisée afin d'acquérir une meilleure connaissance du réseau. Les objectifs de cette étude, subventionnée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau, sont les suivants :
- améliorer la connaissance du patrimoine et mise à jour des plans de réseaux,
- préserver la ressource en eau potable en réduisant et maîtrisant les pertes en eau dans le réseau de distribution afin de maintenir un bon rendement de réseau,
- sécuriser l'alimentation en eau potable des abonnés,
- programmer les investissements à réaliser sur le réseau et les différents ouvrages en définissant une politique de renouvellement à long terme et en élaborant un programme d'actions sur 3 à 5 ans,
- proposer des scenarii concernant l'évolution du prix de l'eau.

C'est le bureau d'études Dupuet Franck Associés qui assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude patrimoniale.

En application de la réglementation en vigueur, le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable a procédé à la mise en place de périmètres de protection autour du forage d'eau potable « Les Boissonnards » sur la commune de Villemardy conformément à l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique n° 2005-68-4 en date du 9 mars 2005. L'article 8 de l'arrêté de DUP précité indique que les propriétaires de parcelles bâties situées dans le périmètre de protection rapprochée du château d'eau sont dans l'obligation de mettre aux normes leurs installations (assainissement des eaux usées, cuves à fioul, puits,...) et que cette procédure peut faire l'objet d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental. C'est le bureau d'études Dupuet Franck Associés qui assurera la mission d'assistance conseil concernant la réhabilitation des installations et les aides financières auxquelles les particuliers peuvent prétendre.

Qualité de l'eau

Organisation du contrôle et de la qualité de l'eau :

Le suivi de la qualité de l'eau « de la ressource à la distribution » fait l'objet d'un contrôle sanitaire effectué par l'Agence Régionale de Santé. Les paramètres à suivre ainsi que les valeurs à respecter sont fixés par le décret 89-3 du 3 janvier 1989.

La Lyonnaise des Eaux va au-delà des contrôles obligatoires. Elle pratique des analyses complémentaires et des tests réguliers sur la qualité de l'eau distribuée.

Délégation départementale de Loir et Cher - Pôle santé publique et environnement
Unité Santé-environnement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de Loir et Cher

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Résultat à afficher en mairie

Affaire suivie par:

Chantal CLEMENT
Tél: 02 38 77 34 81

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIAEP DE SELOMMES-VILLEMARDY
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLEFRANCOEUR
MONSIEUR LE DIRECTEUR - LYONNAISE DES EAUX - VENDOME

SIAEP DE SELOMMES

Prélèvement 00060865
Installation UDI 000596 SELOMMES
Point de surveillance S 0000000902 LE BOURG
Localisation exacte ECOLE, ROBINET CUISINE

Commune VILLEFRANCOEUR
Prélevé le : mardi 25 octobre 2016 à 10h37
par : CARSO FLORIAN PASQUIER
Type visite : D1

Mesures de terrain	Résultats		Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	15.5	°C				25.00
Chlore libre	0.07	mg/LCl2				
Chlore total	0,07	mg/LCl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1NO3 Code SISE de l'analyse : 00066795 Référence laboratoire : LSE1610-40713

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,45	unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	589	µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	31,6	mg/L		50,00		

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : PTRIA Code SISE de l'analyse : 00066796 Référence laboratoire : LSE1610-40714

PESTICIDES TRIAZINES						
Améthryne	<0,005	µg/l		0,10		
Atrazine	0,025	µg/l		0,10		
Cyanazine	<0,005	µg/l		0,10		
Flufenacet	<0,005	µg/l		0,10		
Hexazinone	<0,005	µg/l		0,10		
Métamitrone	<0,005	µg/l		0,10		
Métribuzine	<0,005	µg/l		0,10		
Prométhrine	<0,005	µg/l		0,10		
Propazine	<0,020	µg/l		0,10		
Simazine	<0,005	µg/l		0,10		
Terbuméton	<0,005	µg/l		0,10		

Terbuthylazin	<0,005	µg/l		0,10		
Terbutryne	<0,005	µg/l		0,10		
METABOLITES DES TRIAZINES						
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/l		0,10		
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl	0,098	µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/l		0,10		
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,030	µg/l		0,10		
Hydroxyterbuthylazine	<0,020	µg/l		0,10		
Terbuméton-désethyl	<0,005	µg/l		0,10		
Terbuthylazin déséthyl	<0,005	µg/l		0,10		
Trietazine desethyl	<0,005	µg/l		0,10		
PESTICIDES DIVERS						
Total des pesticides analysés	0,153	µg/l		0,50		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00060865)

Eau conforme en bactériologie et physico-chimie au regard des paramètres analysés. A noter la présence de divers pesticides.

Signé à Blois le 14 novembre 2016

Pour le préfet
Pour la déléguée départementale
de Loir et Cher
L'ingénieur d'études sanitaires

Christophe CHAUVREAU

GENDARMERIE NATIONALE

La gendarmerie est représentée dans nos trois cantons par trois brigades de proximité. Les brigades de Marchenoir, Beauce la Romaine et Selommes. Ces trois brigades sont placées sous l'autorité de la communauté de brigades de Marchenoir qui est composée de 18 militaires.

Aux fins de répondre au différentes sollicitations du public l'accueil est garanti dans les locaux des différentes unités comme suit :

Marchenoir : tous les jours de 08 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.*(09hà 12h et 15h à 18h les dimanche et jour fériés)*
Beauce la Romaine : les mardis et les samedis de 08 heures à 12 heures.
Selommes : les lundis de 14 heures à 18 heures et les samedis de 08 heures à 12 heures.

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES :

Contre les cambriolages ayez les bons réflexes :
-Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
-Soyez attentifs à vos clefs.
-Soyez vigilants sur les accès de votre domicile.
-Avant de laisser quelqu'un pénétrer chez vous assurez vous de son identité.
-Ne laissez pas des objets de valeur en évidence.

En cas d'absence :
-Ne donnez pas d'information sur vos dates d'absences (sauf à une personne de confiance).
-Donnez l'impression que votre domicile est habité.
-Signalez votre absence à la gendarmerie.

Si vous êtes victime d'un cambriolage :
-Si vous êtes présent, ne prenez aucun risque et prévenez sans attendre la gendarmerie (17).
-Protégez les traces et indices (ne rien toucher et attendre nos services).
Pour lutter contre ce type de fléau nous avons besoin de votre aide. N'hésitez pas à nous prévenir de tout fait ou personne au comportement suspect.

VOL SUR EXPLOITATIONS AGRICOLES :

La circonscription sous le ressort de la communauté de brigades de Marchenoir est essentiellement rurale et donc fortement impactée par des vols sur exploitation agricole (vol de batterie sur tracteur ou vol de métaux sur rampe) ainsi que le vol de bois.
Des moyens simples et peu coûteux peuvent être mis en place pour lutter contre ce genre de délinquance.
Ne pas laisser les engins agricoles aux bords des routes.
Télé-surveiller les rampes d'arrosage (caméra de chasse)
Noter toutes circulation de véhicules au comportement suspect.

INTERNET ET ESCROQUERIES :

Avec le développement d'internet et des réseaux sociaux de plus en plus de personnes sont victimes d'escroquerie.
Des personnes mal attentionnées se font passer pour des administrations ou des proches et sollicitent soit de l'argent soit vos coordonnées bancaires.
Des personnes que vous avez connues par le biais de réseaux sociaux ou d'@mail font appel à votre bienveillance et vous demandent des sommes d'argent par mandat ou paiement par carte UPC (carte de paiement commercialisées chez les buralistes). NE TOMBEZ PAS DANS LE PIEGE. Ces personnes sont virtuelles et leur seul but est de vous soutirer de l'argent.
Respectez ces règles simples :
-Ne jamais communiquer vos coordonnées bancaires sur le net ou par téléphone.
-Ne jamais répondre aux messages reçus de différents organismes ou administrations prétendant avoir besoin de vos coordonnées bancaires pour vous rembourser un dû.
En cas de doute ou si vous êtes victime prenez contact avec nos services.

Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Le Pays Vendômois et les 6 Communautés de Communes membres souhaitent inciter les propriétaires d'habitation à effectuer des travaux de rénovation énergétique.
« Nous souhaitons mettre en place une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat » indique Isabelle MAINCION, présidente du syndicat mixte du Pays Vendômois « pour aider les propriétaires à *entreprendre des travaux de rénovation énergétique complète de leur habitation, pour grouper les commandes et faire bénéficier les particuliers de l'ensemble des aides en vigueur en matière d'expertise et financière.* »

PLATEFORME REV'
Rénovation Energétique en Vendômois

La plateforme proposera un seul contact :
ADIL-Espace Info-Energie 41 - 41000 BLOIS
02.54.42.10.00
adileie41@wanadoo.fr - www.adil41.org

QU'EST-CE QUE LA PLATEFORME REV' ?

1. Des conseils et informations objectifs auprès d'un interlocuteur unique,
2. L'optimisation des solutions de financement (devis, prêts, aides financières, etc.),
3. La mise en relation avec des professionnels de la rénovation énergétique reconnus par la collectivité,
4. Un accompagnement sur la durée du chantier par un professionnel.

POURQUOI RENOVER VOTRE LOGEMENT ?

- Pour baisser vos factures d'énergie,
- Pour améliorer votre confort,
- Pour augmenter la valeur de votre bien.

DORéMI
Rénovation performante

TROUVER DES ARTISANS C'EST FACILE !

Avec DORéMI, c'est un accompagnement de A à Z de votre projet et l'assurance d'une rénovation complète et performante encadrée par un expert.

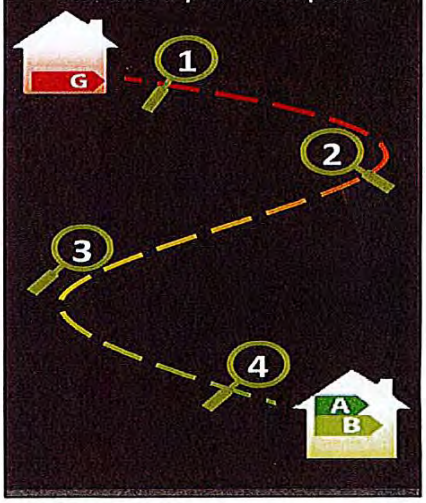

Syndicat Mixte du Pays Vendômois
10 place St-Martin – Passage de l'imprimerie
41100 VENDOME
☎ 02.54.89.12.22 syndicatmixte@pays-vendomois.org

SYNDICAT MIXTE du PAYS VENDÔMOIS

SIERAVL : Signature du contrat territorial Loir médian pour près de 10 millions d'euros sur une période de 5 ANS

Dans le Vendômois, les cours d'eau, leur faune, leur flore sont des éléments précieux et fragiles de la qualité et la beauté de l'environnement. Leur préservation nécessite de coordonner et de soutenir l'action des nombreux acteurs, collectivités, entreprises, associations, agriculteurs, qui tous agissent au quotidien sur le Loir et ses affluents.

Cette mission est celle du syndicat intercommunal d'études, de réalisations et d'aménagement de la Vallée du Loir (SIERAVL) présidé par Philippe Chambrier, adjoint au maire de Vendôme en charge notamment de l'environnement.

L'aboutissement de ce travail a eu lieu le 13 septembre 2016 avec la signature du contrat territorial qui détermine les actions qui vont être conduites par tous les acteurs concernés durant les cinq prochaines années.

Les 13 signataires « maîtres d'ouvrage » sont : le SieraVL, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, les communes de Vendôme, les Roches-L'Evèque, Couture-sur-Loir, la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques, la Chambre d'Agriculture, l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable (APAD) Perche, le Groupement des agriculteurs biologiques (GABLEC), les associations Athena, Perche Nature et Maison Botanique.

Les objectifs de ce contrat portent sur 1000 kms de réseau hydrographique et ciblent la qualité des habitats aquatiques et rivulaires, la continuité biologique et sédimentaire, la diversité des écoulements, la qualité de l'eau.

Une étude approfondie du bassin du Loir et de ses affluents a été réalisée par le bureau d'études « hydroconcept » et a servi de base pour concrétiser les actions les plus urgentes à mener.
Près de 10 millions d'euros seront mobilisés sur une période de 5 ans pour l'amélioration de la qualité de l'eau et la restauration des milieux aquatiques, assortis de mesures permanentes d'évaluation de la qualité de l'eau et de sa richesse biologique (indice poisson rivière…).

Ces efforts pas toujours visibles sur le court terme expriment la volonté politique des élus et des partenaires d'engager des actions positives sur les milieux aquatiques et de permettre des expérimentations précieuses dans un esprit de consensus.

Le contrat territorial est un vrai challenge pour notre territoire.

Contact : 02 54 89 47 57
sieravl@vendome.eu
contrat-loirmedian.com

Contact de vos élus : M. Francis GOUSSEAU (délégué titulaire) et M. Julien LEGUEREAU (délégué suppléant)
.

Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC)

15 rue Franciade - CS 63414 - 41034 Blois Cedex
Téléphone : 02.54.55.16.50 - Télécopie : 02.54.56.18.04 - contact@sidelc.com

Depuis sa création en 1978 le SIDELC est l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité en Loir-et-Cher.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) est administré par le Comité syndical, installé le 25 juin 2014, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 283 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.	**Le SIDELC en quelques chiffres :** 283 communes 332 001 habitants 199 547 points de livraison 13 582 km de réseaux basse et moyenne tension 9 218 postes de transformation

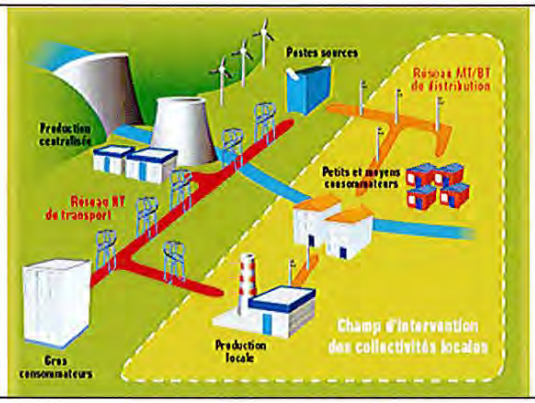

Le SIDELC, gestionnaire des réseaux basse et moyenne tension qui ont pour fonction de desservir les consommateurs, a délégué leur exploitation à Electricité Réseau Distribution France Loir-et-Cher et a défini avec lui les règles du service public.

Le syndicat est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher. En effet, pour assurer une qualité de desserte toujours plus performante, il réalise dans sa zone d'intervention des travaux de Renforcement, d'Extension, de Sécurisation et d'Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité (9 170 000 € TTC en 2015).

Modifications des statuts du SIDELC :

Lors du Comité Syndical qui a suivi son élection le 25 juin 2014, le Président du SIDELC, Bernard PILLEFER, s'est engagé à donner une suite favorable à la demande préfectorale de procéder à une refonte des statuts du Syndicat tout en étudiant les possibilités offertes par la réglementation d'étendre les compétences du SIDELC.

Pour cela, il a confié à Monsieur Marc FESNEAU, Vice-président en charge de la Prospective financière et statutaire du SIDELC, lors du Comité Syndical du 2 octobre 2014, la direction d'un groupe de travail composé de Messieurs Thomas BAGRIN, Bruno FLEURY, Serge GUIMARD et Didier PIGOREAU, membres du Bureau, dont les travaux ont permis de définir 2 compétences vers lesquelles peut tendre le SIDELC : les bornes de recharges pour véhicules électriques et l'éclairage public (maintenance, exploitation et investissement).

Par délibération n°2015-16 du 3 septembre 2015, le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts du SIDELC et engagé la procédure de modification statutaire pour une date d'effet au 1er janvier 2016.

Extrait de l'article 2 des statuts du SIDELC modifié par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 :

2.1 – Compétences obligatoires :

Le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités adhérentes…

2.2 – Compétences optionnelles

Le Syndicat est également habilité à exercer les compétences optionnelles suivantes :

a) au titre de l'éclairage public

Le syndicat exerce la compétence relative au développement, au renouvellement, à la maintenance et à l'exploitation des installations d'éclairage public…
La notion d'éclairage public s'entend ici comme les installations permettant l'éclairage de la voirie et de ses annexes, des espaces publics, de la mise en valeur extérieure par la lumière des monuments et/ou bâtiments publics, hors équipements sportifs et illuminations temporaires.

b) au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques

Le syndicat exerce, notamment dans le cadre de son schéma départemental de déploiement, la compétence relative à la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables…

Le Président du SIDELC, Bernard PILLEFER

DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

Cancer du col de l'utérus : recommandations

Le frottis cervico-utérin est recommandé tous les 3 ans après 2 frottis annuels normaux chez les femmes âgées de 25 à 65 ans (sauf chez les femmes hystérectomisées ou n'ayant jamais eu de rapports sexuels).

Cet examen de dépistage du cancer du col de l'utérus peut être réalisé par un médecin généraliste, un gynécologue, une sage-femme, etc. Le coût du frottis est pris en charge à 70 % par votre caisse d'assurance maladie, les 30 % restants sont remboursés par votre complémentaire santé.

Le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus sera déployé prochainement au niveau régional. Pour tout renseignement veuillez vous adresser à votre médecin traitant.

Cancer du sein : détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10

Chaque année en France, près de 49 000 femmes sont touchées par le cancer du sein. Il s'agit du cancer le plus fréquent et de la première cause de décès par cancer chez la femme avec près de 12 000 décès par an.

On estime qu'1 femme sur 8 y sera confrontée au cours de sa vie. Pourtant, s'il est détecté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Le dépistage est-il important pour lutter contre le cancer du sein ?

Le dépistage permet de diagnostiquer un cancer du sein à un stade précoce, avant même qu'une tumeur ne soit palpable ou que des symptômes apparaissent. Le dépistage permet ainsi de mieux soigner le cancer du sein, avec des traitements moins lourds.

A quelle âge doit-on s'en préoccuper ?

Si vous êtes une femme entre 50 et 74 ans, sans symptôme ou facteur de risque particulier, vous êtes invitée par courrier, tous les 2 ans, à réaliser une mammographie et une palpation des seins. Ces examens sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais. De plus les clichés bénéficient d'une seconde lecture par un autre radiologue dans les locaux de l'ADOC 41 pour une sécurité supplémentaire.

Avant 50 ans, un dépistage peut être recommandé en cas de risque particulier, notamment des antécédents personnels ou familiaux. Renseignez vous auprès de votre médecin pour être orientée vers la solution adaptée à votre niveau de risque.

Pour toutes les femmes, à partir de 25 ans, un examen clinique des seins (palpation) doit être réalisé une fois par an. Il peut être effectué par le médecin traitant, le gynécologue ou une sage-femme.

Cancer colorectal :

Détécté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10

Qui est concerné ?

Les personnes entre 50 et 74 ans sans antécédent, femmes et hommes, sont invitées à réaliser tous les 2 ans un test de dépistage du cancer colorectal. 95 % des cas de cancer colorectal surviennent après 50 ans.
D'autres modalités de dépistage sont proposées par le médecin aux personnes présentant des antécédents personnels ou familiaux de polype, de cancer colorectal ou de certaines maladies du côlon.

Un test de dépistage très simple, indolore et efficace à faire chez soi

Une fois remis par le medecin, le test de dépistage colorectal est à faire chez soi. Il est fiable et facile d'utilisation. Il permet de detecter de petits cancers débutants ou des lésions précancéreuses et permet une prise en charge précoce.
Le test remis par votre médecin et son analyse sont pris en charge sans aucune avance de frais de votre part. La consultation, quant à elle, est prise en charge dans les conditions habituelles.

Structure de Dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal en Loir-et-Cher :

ADOC41
ACTION DE DEPISTAGE ORGANISE DES CANCERS
Tour de consultation
3 rue Robert Debré
41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR

☎ 02 54 43 67 26
✉ adoc41@orange.fr
www.depistage-cancer.fr/centre/adoc-41
www.facebook.com/ADOC-41

Conception ADOC 41 - Septembre 2016

La MSA BERRY-TOURAINE

Un guichet social unique

La Mutualité Sociale Agricole est une organisation professionnelle en charge de la gestion du service public de la protection sociale, légale et complémentaire, des exploitants et des salariés agricoles ainsi que de leurs familles. La MSA Berry-Touraine constitue un guichet unique au service des assurés agricoles pour l'ensemble des questions de protection sociale : le règlement des prestations santé, famille, retraite et le recouvrement des cotisations sociales. L'action sanitaire et sociale et les services médicaux (contrôle médical, médecine du travail, prévention des risques professionnels) complètent cette offre en agissant à la fois auprès des personnes et sur le milieu de vie.

Un réseau de délégués à l'écoute des assurés

Élus par les assurés agricoles eux-mêmes, les délégués cantonaux permettent une relation privilégiée entre les assurés et la MSA. Les délégués sont à l'écoute des assurés agricoles et participent à l'animation de la vie locale. Contactez-les pour faire connaître vos besoins, qu'ils soient individuels ou collectifs. Le cas échéant, ils vous orienteront vers le bon interlocuteur.

Composition de l'échelon local de MOREE – SELOMMES - VENDOME

Présidente : Catherine PROVENDIER (VILLEROMAIN)

Vice-présidents : Patrice DEPUICHAFFRAY (BAIGNEAUX), James LUCAS (MOREE), Nathalie MAURICE (SAINT-OUEN), Françoise JUMERT (VILLIERS SUR LOIR)

M	MALLANGEAU	MICHEL		COULOMMIERS LA TOUR
MME	PILON	MIREILLE		FAYE
MME	PILON	COLETTE		LA VILLE AUX CLERCS
M	FICHEPAIN	ROBERT		MARCILLY EN BEAUCE
M	GOHIER	EMILE		MAZANGE
M	COYAU	JEAN-PIERRE	SCEA LA MAUGERIE	MOREE
M	FICHEPAIN	PHILIPPE		NAVEIL
M	RANDUINEAU	DIDIER		NAVEIL
MME	ASSELIN	LAURENCE		PEZOU
MME	AUGIS	PAULETTE		RAHART
M	CALLU	PATRICK		ROCE
MME	CALLU	BRIGITTE		ROCE
M	CHOPARD	DAVID		ROCE
M	LEPAGE	ETIENNE		SELOMMES
M	PERRON	JEAN	MAISON FAM. RURALE	ST FIRMIN DES PRES
M	PERRON	JULIEN	GAEC PERRON	STE ANNE
MME	BRUNEAUX	EMILIE		TERNAY
M	GIRARD	LAURENT		TOURAILLES
M	BERTIN	JEAN-MARC		VENDOME
M	COLLONNIER	JEAN		VENDOME
M	DAUDIN	JEAN-FRANCOIS		VENDOME
M	DAVID	JACQUES		VENDOME
MME	TOPRAK	SONGUL		VENDOME
M	UCAR YILMAZ	NESE		VENDOME
M	YVONNEAU	ALAIN		VENDOME
M	RANDUINEAU	PIERRE		VILLEMARDY
MME	HAUDEBERT	MARIE-ANGE		VILLERABLE
M	HAUDEBERT	JACQUES		VILLERABLE
M	AUGIS	VINCENT		VILLIERS SUR LOIR
M	CORBIN	MICHEL		VILLIERSFAUX

présenceverte

Solutions de téléassistance

www.presencevertetouraine.fr

Activ'zen

être sécurisé à domicile

Option sérénité
Option sécurité
Option convivialité

Téléassistance fixe

1 transmetteur + 1 déclencheur
service disponible 24h/24

• installation avec ou sans ligne téléphonique

Détecteur automatique de chute

option sécurité

• déclenchement **automatique** en cas de chute ou de malaise

Aides financières possibles des communes, des caisses de retraite et du Conseil Départemental.
Déductible des impôts dans le cadre de l'agrément services à la personne.

Activ'mobil

être sécurisé à l'extérieur

Téléphonie mobile appel d'urgence géolocalisation

• disponible avec **médaillon** et **détecteur de chute**

Protection du Tavailleur Isolé appel d'urgence géolocalisation

• fonction **perte de verticalité**

Ce service de téléassistance mobile fonctionne partout en France métropolitaine, système multi-opérateur pour une couverture maximale.

Prévention Sécurité

Coffre à clefs sécurisé

disponible en version à accrocher ou à fixer

Usage également adapté : Collectivités locales, enfants, gîtes, exploitations agricoles, véhicules multi-utilisateurs

• Une seule clef, **à domicile** accessible de façon sécurisée

• Intervention des pompiers **facilitée et sans dommage**

Balisage lumineux

prévention des chutes

• Allumage **automatique** par détection de mouvement

• Système **sans fil**

Installation indépendante du service de téléassistance.

Présence Verte rappelle qu'aucun démarchage n'est effectué par ses services directement auprès des personnes.
En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter votre mairie.

PRESENCE VERTE TOURAINE Site de Blois et Tours - **Cathy DORÉ - 02.34.03.20.18** - dore.cathy@berry-touraine.msa.

adil INFO→ ÉNERGIE
Agence Départementale d'Information sur le Logement de Loir-et-Cher

Des questions sur le logement et l'énergie ?
Un seul contact : l'ADIL EIE 41 !

J'éco-rénove J'économise

Vous avez une question sur le logement ou l'énergie ? Contactez gratuitement les juristes spécialisés et les conseillers en énergie de l'ADIL EIE 41.

GRATUIT

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) est une association type loi 1901 qui vous informe, vous conseille et vous guide **gratuitement** et **de manière neutre** sur toutes les questions liées au logement et à l'énergie.

Elle s'adresse à tous, particuliers et professionnels (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement, travailleurs sociaux, artisans, collectivités...).

Guichet unique officiel de la rénovation sur le 41

Les juristes renseignent sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement : rapports locatifs, accession à la propriété, contrats, voisinage, urbanisme, prêt immobilier, copropriété, investissement locatif, prévention des impayés et des expulsions, non-décence ou insalubrité ...

Les conseillers en maitrise de l'énergie vous apportent un conseil technique sur l'isolation, les modes de chauffage, la ventilation, les éco-gestes et les énergies renouvelables,... Ils vous renseignent également sur les aides financières nationales et locales.

Offres de terrains à bâtir

L'ADIL EIE 41 est officiellement le **guichet unique de la rénovation** du Loir-et-Cher : conseils techniques, financiers, juridiques et fiscaux tout au long de votre projet. L'association est le guichet unique d'information sur toutes les aides de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat).

L'ADIL EIE 41 est également instructeur du **Fonds Local d'Aide aux Accédants en Difficulté** (FLAAD) en faveur des particuliers qui rencontrent des difficultés dans le paiement de leur mensualité de crédit immobilier.

Offres de locations

Vous cherchez une location ou un terrain à bâtir ? Consultez gratuitement le fichier d'offres locatives et la plaquette *« Terrains à bâtir dans les lotissements»* sur le site www.adil41.org !

Le Défi Energie pour réduire ses factures d'énergie et d'eau

Vous voulez réduire votre facture d'énergie et apprendre les bons gestes à réaliser au quotidien pour la planète et votre porte-monnaie ? Rejoignez le **« Défi énergie »** et partagez des moments conviviaux. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site www.adil41.org ou appelez un conseiller en énergie au 02 54 42 10 00.

Dans le cadre de partenariats avec les communes et les communautés de communes qui souhaitent assurer un service de proximité pour leurs habitants, l'ADIL EIE 41 assure plusieurs permanences sur le département. Pour les connaître, consultez le site www.adil41.org.

Tous ses services sont neutres, gratuits et objectifs.

N'hésitez pas à nous contacter :

ADIL EIE 41
Cité administrative - Porte C -
34, avenue du Maréchal Maunoury - 41000 Blois
Du lundi au jeudi 9h00 – 12h30 / 13h45 – 17h30 (Fermé au public le mardi matin)
Le vendredi 9h00 – 12h30 / 13h45 – 17h
Tél. 02 54 42 10 00 - Fax : 02 54 42 13 00
adileie41@wanadoo.fr / www.adil41.org

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

LOIR ET CHER
NOTE D'INFORMATION

VOUS ETES **PROPRIETAIRE**

REDUISEZ VOS DEPENSES D'ENERGIE

SOLIHA Loir et Cher
26 avenue de Verdun
41000 BLOIS
02 54 55 51 14
r.levieuge@soliha.fr

- *Vos factures d'énergie sont élevées ?*
- *Vous avez trop froid ou trop chaud dans votre logement ?*
- *Vous constatez des traces d'humidité sur vos murs ?*

Si oui, il est temps d'agir afin d'améliorer votre confort et de maîtriser vos dépenses d'énergie.

L'ETAT VOUS AIDE A TRAVERS SON PROGRAMME
HABITER MIEUX

Mis en place par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah), ce programme apporte aux propriétaires une aide financière et un accompagnement personnalisé pour permettre de réaliser leurs travaux d'amélioration des performances thermiques de leur logement.

Depuis son lancement en 2011, ce programme a permis la rénovation énergétique de 150 000 logements.

Des financements complémentaires sont mobilisables (Collectivités territoriales, caisses de retraite, crédit d'impôt, prêt à taux zéro…).

ATTENTION : Pour bénéficier de ces subventions, ne commencez pas vos travaux avant l'accord des financeurs.

POUR CONCRETISER VOTRE PROJET
SOLIHA VOUS PROPOSE

- → Une **analyse de votre logement** et une **évaluation énergétique**,
- → La **définition de votre programme de travaux,**
- → La **recherche des aides financières** mobilisables, sous conditions de ressources,
- → Un **plan de financement** prévisionnel et une approche fiscale,
- → Une **analyse des devis** d'entreprises,
- → La **constitution des demandes de financement,**
- → Le **suivi du paiement des subventions**,
- → Des **conseils pour maîtriser la consommation de vos nouveaux équipements.**

EXEMPLE DE TRAVAUX
SOUTENUS PAR « HABITER MIEUX »

Couple avec 2 enfants, propriétaire aux ressources faibles (revenu fiscal de référence de 28 403 €).
Pavillon individuel de 116 m² datant de 1970 (murs peu isolés et ventilation insuffisante).

TRAVAUX ENTREPRIS
Isolation par l'extérieur avec 12 cm de laine de roche (R=3.7 m².K/W), installation d'une VMC simple flux et remplacement des menuiseries.

RESULTATS
Gain énergétique de 48%,
Passage de l'étiquette énergétique de E à D,
Passage des gaz à effet de serre de 41 à 21 kg CO2/m² par an.

PLAN DE FINANCEMENT
COUT DES TRAVAUX
21 928 €
SUBVENTION Anah
10 000 €
Prime ASE (Aide à la Solidarité Ecologique)
2 000 €
Autres aides (Collectivités, organismes sociaux)
1 000 €
TOTAL DES AIDES FINANCIERES : 59%
13 000 €
RESTE A CHARGE
8 928 €

Mission Locale du Vendômois

Vous souhaitez nous rencontrer,
téléphonez au 02.54.77.14.87 pour fixer un rendez-vous :
du lundi au Vendredi
9 h 00 – 12 h 30 et 13 h 30 – 17 h 30
71 faubourg Chartrain
41100 VENDOME
missionlocale@ml-vendomois.fr

Service gratuit

Espace jeunes

Vous avez entre 16 et 25 ans

Vous recherchez un emploi, une formation, vous souhaitez être accompagné dans vos démarches :

Choisir un métier, élaborer un projet professionnel
Se former pour rentrer dans la vie active.

Chercher et trouver un emploi avec votre conseiller
Se préparer à un entretien d'embauche… (parrainage, CV, lettre de motivation, atelier CV vidéo, Training Job K-fé…)

Se loger, se déplacer, trouver des solutions financières.
Obtenir des informations sur la vie quotidienne, les loisirs, la santé (accès aux soins, mutuelle, écoute psychologique...).

Espace entreprises

Les services que vous propose la Mission Locale

Vous avez dans votre entreprise un projet de recrutement, de remplacement, un surcroît d'activité :

La Mission Locale favorise les liens entre les entreprises et les jeunes. Nos Chargés de Relations Entreprises :

- développent le partenariat avec les entreprises
- présentent les différents contrats et les mesures d'aides à l'embauche
- mettent en place un recrutement (définir le profil recherché, sélectionner les CV de jeunes, présenter les candidatures, effectuer un suivi pour le maintien du jeune dans l'emploi).

La Mission Locale assure des permanences :

Lieu	Jour et horaires
Centre social Collines du Perche – Relais service public Mondoubleau	Mardi de 09 h 30 à 17 h 30 02.54.80.85.80
Mairie Saint-Amand Longpré	Vendredi semaine paire de 14 h à 17 h 30 02.54.77.14.87
Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois – Fréteval	Mercredi de 14 h 00 à 17 h 30 02.54.77.14.87
Maison de l'Emploi, des Métiers et de la Formation Montoire sur le Loir	Jeudi de 09 h 30 à 17 h 30 02.54.23.74.46
Salle des permanences Savigny sur Braye	1er Mardi De 9 h 30 à 12 h 00 et les mardi suivants : de 14 h à 17 h 00 02.54.77.14.87

Vous êtes un professionnel :
Rejoignez notre réseau de parrainage pour soutenir des jeunes en recherche d'emploi en les parrainant.

Visitez notre site :
www.ml-vendomois.fr

facebook

Communes et Communautés de Communes

Créées à partir de 1982, les Missions Locales exercent des missions de service public définies dans le code du travail qui prévoit un droit à l'accompagnement pour les 16/25 ans et dans le code de l'éducation pour les jeunes sortis sans diplôme du système de formation initiale.

Imprimé par la Mission Locale du Vendômois
Ne pas jeter sur la voie publique

VAE
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE EN REGION CENTRE

PRC en VAE du Loir-et-Cher
71 faubourg Chartrain
41100 VENDOME
Tél : 02.54.77.14.87
prcvae@ml-vendomois.fr

Téléphonez au secrétariat pour vous inscrire à une réunion d'information collective suivie d'une prise de rendez-vous pour un entretien individuel.

Vous êtes salarié, demandeur d'emploi, employeur, vous voulez valider vos expériences professionnelles...

Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel à faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience (1 an minimum), par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification d'une branche professionnelle.

Rôle du PRC

Rôle du Point Relais Conseil :

Vous informer sur la VAE
- Analyser la pertinence d'une démarche de VAE au regard de votre projet professionnel et/ou personnel
- Identifier les diplômes, titres ou certificats appropriés en fonction des principales activités que vous avez exercées
- Vous mettre en relation avec les organismes valideurs concernés.

Pour Qui ?

Toute personne remplissant les conditions d'expérience nécessaires est concernée, qu'elle soit salariée, demandeur d'emploi, travailleur indépendant ou bénévole au sein d'une association. Il n'y a pas de limite d'âge pour engager une démarche de VAE. L'expérience de 1 an peut avoir été acquise à temps complet, à temps partiel ou de façon discontinue.

Service gratuit

Visitez notre site :
www.ml-vendomois.fr
Espace VAE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'EUROPE s'engage en région Centre-Val de Loire

Région Centre-Val de Loire

VILLEMARDY

Calendrier 2017

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain

Déc. 2016	Janv. 2017	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Dec.	Janv 2018
J 1	D 1	M 1	M 1	S 1	L 1	J 1	S 1	M 1	V 1	D 1	M 1	V 1	L 1
V 2 B	L 2	J 2	J 2	D 2 A	M 2	V 2 B	D 2	M 2	S 2	L 2	J 2	S 2 B	M 2
S 3	M 3	V 3 A	V 3 A	L 3	M 3	S 3	L 3	J 3	D 3	M 3	V 3	D 3	M 3
D 4	M 4	S 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4	V 4 A	L 4	M 4	S 4	L 4	J 4
L 5	J 5 A	D 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	M 5	J 5 B	D 5 B	M 5	V 5
M 6	V 6	L 6	L 6	J 6 B	S 6	M 6	J 6 A	D 6	J 7 B	V 6	L 6	M 6	S 6
M 7	S 7	M 7	M 7	V 7	D 7 B	M 7	V 7	L 7	V 8	S 7	M 7	J 7 A	D 7 A
J 8 A	D 8	M 8	M 8	S 8	L 8	J 8	S 8	M 8	S 9	D 8	J 9 A	V 8	L 8
V 9	L 9	J 9 B	J 9 B	D 9	M 9	V 9	D 9	M 9	D 10	L 9	V 10	S 9	M 10
S 10	M 10	V 10	V 10	L 10	M 10	S 10	L 10	J 10 B	L 11	M 10	S 11	D 10	J 11 B
D 11	M 11	S 11	S 11	M 11	J 11	D 11 A	M 11	V 11	M 12	M 11	D 12	L 11	V 12
L 12	J 12	D 12	D 12	M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	M 13	J 12 A	L 13	M 12	S 13
M 13	V 13 B	L 13	L 13	J 13 A	S 13	M 13	J 13 B	D 13	J 14 A	V 13	M 14	M 13	D 14
M 14	S 14	M 14	M 14	V 14	D 14 A	M 14	V 14	L 14	V 15	S 14	M 15	J 14 B	L 15
J 15 B	D 15	M 15	M 15	S 15	L 15	J 15 B	S 15	M 15	S 16	D 15	J 16 B	V 15	M 16
V 16	L 16	J 16 A	J 16 A	D 16	M 16	V 16	D 16	M 16	D 17	L 16	V 17	S 16	M 17
S 17	M 17	V 17	V 17	L 17	M 17	S 17	L 17	J 17	L 18	M 17	S 18	D 17	J 18 A
D 18	M 18	S 18	S 18	M 18	J 18 B	D 18	M 18	V 18	M 19	M 18	D 19	L 18	V 19
L 19	J 19	D 19	D 19	M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	M 20	J 19 B	L 20	M 19	S 20
M 20	V 20 A	L 20	L 20	J 20	S 20	M 20 A	J 20	D 20 A	J 21 B	V 20	M 21	M 20	D 21
M 21	S 21	M 21	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21	L 21	V 22	S 21	M 22	J 21 A	L 22
J 22 A	D 22	M 22	M 22	S 22	L 22	J 22 A	S 22	M 22	S 23	D 22	J 23 A	V 22	M 23
V 23	L 23	J 23 B	J 23 B	D 23 B	M 23	V 23	D 23	M 23	D 24	L 23	V 24	S 23	M 24
S 24	M 24	V 24	V 24	L 24	M 24 A	S 24	L 24	J 24 B	L 25	M 24	S 25	D 24	J 25 B
D 25	M 25	S 25	S 25	M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	M 26	J 26 A	D 26	L 25	V 26
L 26	J 26 B	D 26	D 26	M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	M 27	V 27	L 27	M 26	S 27
M 27	V 27	L 27	L 27	J 27 A	S 27	M 27	J 27 B	D 27	J 28 A	S 28	M 28	M 27	D 28
M 28	S 28	M 28	M 28	V 28	D 28	M 28	V 28	L 28	V 29	D 29	M 29	J 28	L 29
J 29 B	D 29		M 29	S 29	L 29	J 29 B	S 29	M 29	S 30	L 30	J 30	V 29	M 30
V 30	L 30		J 30	D 30	M 30	V 30	D 30	M 30 J 31 A		M 31		S 30 D 31 B	M 31
S 31	M 31		V 31		M 31		L 31						

Déchetteries / Plateforme Déchets verts

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Danzé	14h - 17h	14h - 17h			14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Morée	9h - 12h		9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Selommes	9h - 12h		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
St Amand Longpré	14h - 17h	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h
St Ouen*	14h - 17h		9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Naveil*		14h - 17h		14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30
Vendôme*	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h30	9h - 12h 14h - 17h30

* les déchets verts ne sont plus collectés dans les déchetteries de Vendôme, Naveil et St Ouen

Plateforme Déchets Verts	9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h/18h	9h - 12h 14h - 17h30/19h	9h - 12h 14h - 17h30/19h

Horaires de la plateforme déchets verts :

Hiver : du 1er octobre au 31 mars / Été : du 1er avril au 30 septembre

Tous les mardis

Le mardi en

Semaine A

√ Les bacs doivent être sortis LA VEILLE AU SOIR du jour de la collecte, et rentrés une fois colléctés

Val Dem

MAROTEL CHRISTOPHE

ELECTRICITE ET PEINTURE
NEUF ET RENOVATION

0627504610
marotelc@gmail.com

Nos joies et nos peines

Cette année nous avons accueilli avec joie :

Alice SAVINEAUX née le 23 juin 2016 à La Chaussée Saint Victor.
Joey DELAHAYES né le 20 juillet 2016 à Vendôme.
Simon ROUX né le 23 septembre 2016 à Blois.
Eléna SAULNIER née le 02 octobre 2016 à Tours.

Nous nous sommes associés au bonheur de :

Stéphane Vandamme et Delphine Girard qui se sont mariés le 04 juin 2016.
Marcel Sionneau et Maylis Delcombel qui se sont mariés le 24 septembre 2016.
Laurence Bagland et Katia Boulay qui se sont mariées le 12 novembre 2016.
Jérémie Delahayes et Enora Christian qui se sont mariés le 26 novembre 2016.

Nous avons partagé la douleur de la famille et des amis de :

M. Daniel RABOT décédé le 30 juin 2016 à Vendôme à l'âge de 87 ans.
Mme Simone HARIVEL décédée le 08 juillet 2016 à Vendôme à l'âge de 84 ans.
M. Wilfried BOUBET décédé le 20 juillet 2016 à Blois à l'âge de 36 ans.

D'autre part, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux villemardinois venus s'installer dans notre village :
M. DUPIN Gilles et Mme DARMANDIEU Marianne domiciliés 15 rue de l'Abbaye.
M. FOUGERE Olivier et Mme CHALOUAS Aline domiciliés 4 rue des Boissonnards.
M. PELLOQUIN Benoit et Mme SABOUREAU Jessica domiciliés 6 rue du Grand Puits à Villamoy.
M. ROUX Denis, Mme ARNETTE Aurélie et leurs fils domiciliés 31 rue de l'Abbaye.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ANNEE 2017

Date	Fêtes / Activités	Organisation
Vendredi 03 février (18h)	Remise du bulletin	Commune
Dimanche 19 février (9h)	Vide dressing	Comité
Dimanche 12 mars	Vente de croissants	APE
Dimanche 05 mars (07h45)	Comptage de perdrix	Chasse
Samedi 11 mars (Tourailles)	Carnaval	APE
Samedi 18 mars (20h)	Repas dansant à thème	Comité
Samedi 25 mars (13h30)	Concours de belote	Chasse
Dimanche 02 avril (Tourailles)	Brocante	APE
Dimanche 23 avril (Périgny)	Collecte des oeufs de Pâques	APE
Lundi 08 mai (11h)	Commémoration du souvenir	Commune
Dimanche 21 mai (12h00)	Repas de chasse	Chasse
Dimanche 28 mai (7h30)	Marche	Comité
Vendredi 16 juin	Fête de la musique	Commune
Samedi 24 juin	Fête des écoles à Villeromain	Ecoles
Vendredi 14 juillet	Fête nationale (Mechoui)	Comité
Samedi 11 novembre (11h)	Commémoration du souvenir	Commune
Dimanche 12 novembre	Repas des anciens	Commune
Dimanche 19 novembre	Bourse aux jouets et puériculture	Comité
Samedi 02 décembre (à confirmer)	Téléthon (Villemardy)	Communes organisatrices
Samedi 16 décembre	Noël des enfants	Comité